

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 14 MARS 2024**  
**PROCES-VERBAL**

Convocation adressée le 7 mars 2024 avec l'ordre du jour suivant :

- I) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023
- II) Approbation de l'ordre du jour
- III) Rapport d'orientation budgétaire pour 2024
- IV) Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- V) Groupement de commande de restauration scolaire
- VI) Transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure
- VII) Périmètre délimité des abords des monuments historiques (PDA)
- VIII) Déclassement du terrain place Max Franck
- IX) Validation du PDIPR
- X) Protocole voisins solidaires et attentifs
- XI) Plan de protection de l'atmosphère Nancy : projet d'arrêté préfectoral au titre du plan de chauffage au bois domestique
- XII) Contrat de ville du Grand Nancy 2024-2030
- XIII) Convention désignation d'un déontologue
- XIV) Compte rendu concernant les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil municipal

**Présents :**

MM. DA CUNHA – GAVRILOFF – Mme COLIN – M. Patrice MARCHAL – Mme VERNEAU – M. BRAUN – Mmes CHARPENTIER – BMMES – M. BERNARD – Mme CAROMEL – MM. KLEINCLAUSS - LOMBARD – Mme PEREIRA – M. Dimitri MARCHAL – Mmes CARMENTRÉ – COLLARD – M. FRÉMY – Mme GAVRILOFF – M. LAURENT – Mmes PELTE - EDZIMBI LOLO - BAZIN

**Absents excusés ayant donné pouvoirs :**

M. NDIAYE donne pouvoir à Mme CHARPENTIER  
M. ECUYER donne pouvoir à M. BERNARD  
Mme PICARD donne pouvoir à Mme COLLARD  
M. AIMÉ donne pouvoir à Mme VERNEAU  
M. OMARI donne pouvoir à M. FRÉMY  
Mme TROUVÉ-VALLÉE donne pouvoir à Mme GAVRILOFF

**Absent excusé :**

M. DEGEILH

**A été nommé secrétaire :** G. BERNARD

**I) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023**

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez des remarques ou des observations ?

Mme GAVRILOFF : Nous approuverons ce procès-verbal, en revanche on était en attente des éléments financiers concernant le rapport eau et assainissement, c'est d'ailleurs précisé en page 7 que vous vous engagiez à nous transmettre les éléments et sauf erreur de ma part, on ne les a pas reçus.

Monsieur le Maire : Je les ai eus il y a 3 minutes.

Mme GAVRILOFF : C'est merveilleux.

Monsieur le Maire : J'ai fait une capture d'écran pour être sûr de les avoir donc je vous les lis ; en direct live. Réponse de la Métropole, de la part d'Eric WENDLING, Responsable sécurité stratégique et démarche qualité de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, « les données exposées page 8 de la présentation correspondent aux pages 58 à 61 du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable et de l'assainissement du Grand Nancy. Il est précisé pages 60 et 61 que les dépenses et recettes réelles d'investissement sont présentées hors emprunts et autofinancement. Cette précision n'est effectivement pas apportée sur la présentation. C'est bien le solde positif des recettes d'exploitation par rapport aux dépenses ( $41,15 - 31,77 = 9,38$  M€ pour l'eau et  $24,36 - 21,73 = 2,63$  M€ ; total : 12,1 M€ en 2022) qui permet l'autofinancement des dépenses d'investissement d'une année à l'autre. Le complément est assuré par l'emprunt pour obtenir un budget à l'équilibre. Les seules recettes présentées correspondent aux subventions, principalement par l'agence de l'eau Rhin Meuse. Des emprunts ont effectivement été nécessaires en 2022 pour financer les investissements d'assainissement, notamment la réalisation des installations de digestion des boues et de production de biogaz à la station de traitement des eaux usées de Maxéville. ». Alors là comme ça, je vous lis le mail, tel que je le découvre, je n'ai pas vérifié les chiffres qu'on me donne, aucune analyse sur ce que je vous lis, je le découvre en même temps que vous, parce qu'on avait demandé la réponse suite au dernier compte rendu et on l'a eue tardivement.

Mme GAVRILOFF : De toute façon ce sera repris dans le procès-verbal.

Monsieur le Maire : On peut déjà vous le transférer par mail.

Mme GAVRILOFF : Pour qu'on puisse repointer, merci.

Monsieur le Maire : Ce sera dans le PV premièrement et on vous transfère le mail pour que vous l'ayez en toute transparence, tout ce que je viens de dire mot pour mot.

Mme GAVRILOFF : Merci.

Monsieur le Maire : Désolé pour le retard, je le découvre. On y avait pensé.

M. LAURENT : Nous nous abstiendrons, nous étions absents excusés.

Monsieur le Maire : C'est noté.

Mme BMMES : Moi aussi.

Monsieur le Maire : Donc Mme BMMES, Mme PELTE et M. LAURENT ; 3 abstentions.

Adopté avec 25 voix pour, 3 abstentions (Mme BMMES, Mme PELTE et M. LAURENT).

## **II) Approbation de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire : Je vais vous demander une petite modification parce que dans le point n°12, le contrat de ville du Grand Nancy pour les 6 prochaines années, nous avons la chance d'accueillir ce soir Sylvie ROBERT de la Direction du Développement Social de la Jeunesse et de la Santé de la Métropole du Grand Nancy qui vient justement pour nous présenter le contrat de ville, qu'on va accueillir juste après, avec votre autorisation pour ne pas qu'elle patiente lors de nos débats d'après, éventuellement permuter ce point là avec le ROB, que ce point là devienne la point n°3, le contrat de ville et on enchainera directement avec le ROB et on ne change pas le reste. Pas de problème ? OK, merci pour elle.

Adopté avec 26 voix pour, 2 abstentions (Mme PELTE et M. LAURENT).

### **III) Contrat de ville du Grand Nancy 2024-2030**

Monsieur le Maire : Je vais laisser la parole à Jennifer VERNEAU pour introduire et donc on va accueillir Sylvie ROBERT et son collègue. Bonsoir, merci pour votre présence.

Mme VERNEAU : Le contrat de ville du Grand Nancy va vous être présenté par Mme ROBERT, juste en introduction ; la politique de la ville vise à renforcer les efforts d'action publique sur les territoires qui en ont le plus besoin. Le contrat de ville fixe le cadre du soutien public apporté aux quartiers défavorisés, c'est ce qu'on appelle les quartiers QPV, après je ne vais pas rentrer dans les détails, je pense que vous allez le faire, on répondra aux questions si besoin à l'issue de l'échange.

Monsieur le Maire : C'est à vous.

Mme ROBERT : Je me permets aussi de vous présenter mon collaborateur qui lui est le coordonnateur vraiment opérationnel sur le contrat, il a vraiment œuvré l'année dernière dans l'élaboration de ce contrat-là ; il était le chef de projet Politique de la Ville. On va donc faire une intervention à 2 voix et je plante un peu le décor avec des éléments de contexte, il rentrera plus effectivement dans le contenu de ce contrat. Tout d'abord on voulait vous remercier pour nous solliciter parce que vous êtes une ville qui n'est pas forcément concernée directement par le contrat de ville puisqu'on parlait de territoires défavorisés, il y en a 8 sur l'agglomération mais pas Laneuveville. Somme toute, ça a été une question qu'on a, pour ce nouveau contrat qui est donc sur la période 2024-2030 maintenant, requestionné. On était dans l'ancien contrat de ville 2015-2023 déjà sur une intercommunalité à 20 communes, un contrat signé à 20, parce que il y avait eu des efforts de solidarité intercommunale quand il y a eu la démolition sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville justement avec la rénovation urbaine. Chaque commune avait contribué à accueillir ou à bâtir du logement social. Ça a été requestionné cette fois-ci, les élus au comité de pilotage de décembre ont clairement dit qu'ils souhaitaient continuer à être dans la signature de ce contrat à 20 communes, pour plusieurs raisons, notamment une parce que c'est un territoire où les gens bougent, vivent, ça, c'est le vice-président HABLOT qui le dit assez clairement. Parce que aussi si ces territoires-là défavorisés, ces quartiers vont mal, c'est toute l'agglomération qui peut aller mal ou vice versa, voilà c'était un peu la logique donc on est repartis sur un contrat signé à 20 et forcément vous n'êtes pas concernés directement par cette politique publique qui en fait se recentre quand même sur les quartiers. D'un point de vue de l'Etat, c'est ancien et puis on sait que les budgets de l'Etat diminuent fortement et là ils ne sont pas sûrs de leur dotation 2024, hier on a eu un temps avec eux, la dotation 2024 sur le contrat de ville, sur l'ANCT ; l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale a été d'ailleurs fortement imputée dans le cadre des 10 milliards d'euros d'économies sur le budget de l'Etat, il y aura forcément des baisses dans les territoires aussi et ils attendent effectivement d'avoir leur nouvelle somme. Et puis en fait, il y a donc effectivement la logique au niveau de l'intercommunalité aussi, de se recentrer un peu plus sur la politique elle-même et le public pour lequel elle est là, sachant qu'au niveau métropolitain, nous avons maintenant d'autres outils qui sont de dimensions ou d'enjeux d'agglomération, je pense au contrat local de santé, au contrat métropolitain de sécurité, qui avant faisaient partie du contrat ville sont toujours des thématiques bien évidemment de la politique de la ville, mais on a dépassé la dimension des quartiers et là les 20 communes s'inscrivent bien évidemment. Donc ça c'est une chose. Comme vous le savez, la Métropole n'a pas de compétence dans les logiques sociales mais on tire notre légitimité par les contrats qu'on signe avec l'Etat. Le contrat de ville, cette vieille dame de 45 ans est le contrat, on va dire historique puisque la Métropole est engagée depuis 2000 finalement aux côtés de l'Etat à travers un contrat. Et les choses se développent petit à petit c'est-à-dire qu'on voit bien que l'Etat vient chercher les collectivités du bloc communal pour faire des choses avec eux, je le dis avec mes mots, mais c'est pour vous dire que plus récemment, il y a eu un autre contrat assez structurant aussi sur la Métropole, c'est la stratégie métropolitaine de pauvreté dont vous avez entendu parlé, qui s'est terminé au 31.12.2023, et là, on rentre dans une nouvelle génération qui s'appellera le pacte des solidarités et qui sera sur l'année 2024-2027 donc ça arrive au Conseil métropolitain du 18 avril prochain. Donc pour dire qu'effectivement il y a ce contrat de ville qui est reciblé sur les quartiers, mais il y a d'autres outils au niveau de la Métropole et je ne les ai pas tous cités sur des problématiques de pauvreté qui

concernent là pour le coup, les 20 territoires, les 20 communes. Adrien va compléter sur le contrat, le contenu lui-même. En tout cas on est là aussi pour répondre aux questions si vous en avez.

M. NOIRAULT : En quelques mots, assez rapidement, le contrat de ville s'applique principalement donc aux 8 quartiers politiques de la ville identifiés sur le Grand Nancy, qui représentent à peu près 34 000 habitants au total. Donc le contrat en lui-même, c'est le fruit d'une année de travail en co-construction avec les différentes communes qui nous ont partagé leurs ambitions à l'horizon 2030 pour ces 8 quartiers et également une démarche de participation citoyenne venue auprès des habitants dans le cadre d'une nouvelle démarche baromètre citoyen du Grand Nancy qui a été mise en place au printemps de l'année dernière et donc c'est à partir de tous ces éléments qu'on a pu construire un certain nombre d'objectifs dans ce contrat qui sont répartis en 4 grands parcours puisqu'on est dans une logique de parcours, parcours d'habitant, parcours positif le premier, le premier axe autour de l'éducation jusqu'à l'insertion professionnelle, avec toutes les actions de l'accompagnement à la scolarité, d'accompagnement à la parentalité et puis sur l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi et également un petit volet aussi entrepreneuriat dans les quartiers. Le 2ème parcours plutôt autour d'un parcours social et des interactions sociales avec les actions de lien social et également culturelles avec la promotion des droits culturels de toutes les cultures. Le 3ème axe, autour de l'accès aux soins et l'accès au droit, en articulation avec le contrat local de santé. Et puis le 4ème axe, plutôt là on vient avec la rénovation urbaine sur les 3 quartiers concernés, le Plateau, les Nations et les Provinces, avec toutes les actions de cadres de vie, les actions autour de la transition énergétique, transition écologique et puis sur le thème également de la tranquillité publique avec le lien notamment police, population, association qui est un axe aussi du contrat. Voilà et puis peut-être vous dire les 2 thématiques un peu transversales autour de la médiation et d'aller vers qui se retrouvent dans tous les axes et puis de la participation citoyenne qui est finalement l'essence même, la base de la politique de la ville. Voilà succinctement sur ce contrat qui sera donc signé officiellement le 2 avril prochain à Vandoeuvre, au domaine du Charmois.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Le débat est ouvert, si vous avez des remarques ou des questions.

M. FREMY : Plutôt des questions. Quels sont les quartiers qui sont concernés sur le Grand Nancy ?

M. NOIRAULT : Les quartiers : il y a le Plateau de Haye Nancy-Maxéville et le Plateau de Haye Champ-le-Bœuf plutôt Laxou-Maxéville, Les Provinces à Laxou, Les Nations – Nancy, Vandoeuvre, Cœur de Ville – Tomblaine, La Californie – Jarville, Mouzimpré – Essey, SIVU Saint-Michel, Jéricho, Grands Moulins – Partie Saint-Max, Malzéville.

Mme ROBERT : Il y a 4 quartiers intercommunaux à 2 ou 3 communes et 4 quartiers communaux comme Les Provinces par exemple. Et là c'est les 8 et parmi les 8, il y a 3 rénovations urbaines pour la 2ème génération. Il y a encore des choses sur le plateau qui étaient déjà initiées dans le 1er Programme de rénovation urbaine, Vandoeuvre aussi et c'est Provinces qui est rentré là cette fois-ci sur une grosse rénovation puisqu'il n'y en avait pas eu sur le précédent contrat.

M. FREMY : Quand vous dites rénovation urbaine, ça veut dire quoi ? ça veut dire on abat des bâtiments, on reloger ailleurs ? Parce que du coup ça amène une 2ème question que je vais poser tout de suite ; c'est qu'à partir du moment où vous avez des personnes qui sont dans ces quartiers spécifiques, vous les prenez, vous les reloger ailleurs. Ils sont accompagnés quand ils sont dans les quartiers spécifiques et quand ils vont dans les autres quartiers, ils ne sont plus accompagnés ?

Mme ROBERT : Effectivement, c'est l'histoire de la contractualisation à 20 que je disais précédemment, parce que ça a généré des flux quelque part sur d'autres communes, dans le premier PRU, Programme de Rénovation Urbaine, il y avait effectivement cette volonté de reloger dans le quartier, dans la commune et hors commune et vraiment sur des communes qui étaient comprises comme Laneuveville par exemple. Du coup, là c'est sur le 2ème PRU c'est moins fort mais effectivement il y a de la destruction et de la reconstruction sur site mais aussi

en dehors du site pour favoriser la mixité sociale, c'est un peu l'enjeu aussi de ces quartiers, concentration de pauvreté, la mixité sociale semble être un des enjeux pour éviter cette concentration.

Mais sur les services publics, effectivement, et notamment communaux, les CCAS en particulier, vous pouvez voir apparaître, je suppose peut-être que vous avez vu apparaître des publics plus fragiles suite au programme qui s'est déroulé il y a une dizaine d'années.

M. FREMY : Et sans accompagnement d'où la question, parce que forcément, si quelqu'un a besoin d'une aide dans un quartier, il change de quartier, ça change rien. On a vraiment l'impression qu'à un moment donné c'était ON/OFF, vous vivez dans ce quartier vous êtes aidé, vous êtes accompagné, vous ne l'êtes plus, débrouillez-vous.

Mme VERNEAU : Dans toutes les communes, il y a un CCAS quand même qui aide.

M. FREMY : Oui sauf que là on est sur un public un peu spécifique qui demande un accompagnement supplémentaire et l'idée c'est de se dire : est-ce que dans le nouveau plan il est prévu que cet accompagnement se fasse c'est-à-dire que le CCAS puisse demander une aide supplémentaire parce qu'on est débordé par la situation, c'est ce qui s'est passé un peu sur Sainte-Valdrée à un moment donné, c'est juste un état de fait, on n'est pas là pour dire c'est bien ou ce n'est pas bien et du coup, ça peut amener des difficultés.

Mme ROBERT : C'est un constat avéré qui est souvent reproché à la politique de la ville où il y a des moyens spécifiques, c'est dit comme ça parce que normalement c'est le petit plus qui vient pour essayer de compenser mais le droit commun entre guillemets enfin, c'est ce qu'on appelle dans notre jargon, c'est à dire les institutions type CAF, allocataires de droits et toutes doivent être là, des fois, pas toujours aussi évident mais ça, c'est un autre débat. Du coup, il y a effectivement dans le cadre de ce contrat présent, un reciblage sur les habitants des quartiers. Par contre, je vous faisais état d'autres outils maintenant dont la Métropole dispose comme le contrat local de santé ou le contrat métropolitain de sécurité, je pense par exemple tout ce qui s'est mis autour de l'alimentation, avec le CCAS sur ce territoire parce qu'il y avait eu un constat vraiment de zone blanche, entre guillemets donc c'est vrai que c'est plus tant pour vous le contrat de ville le sujet même si symboliquement je trouve que c'est fort que ce soit les 20 communes qui l'aient signé. Par contre, effectivement, il y a ces autres outils métropolitains et il y a aussi effectivement mais là c'est peut être un sujet qui a été abordé ce matin en COMEX.

Monsieur le Maire : Il a été abordé, la stratégie pauvreté.

Mme ROBERT : avec Chloé BLANDIN de la question, de ce que vous dites, de CCAS où il n'y a pas les mêmes moyens notamment en travailleurs sociaux d'une commune à l'autre donc avec des réponses qui peuvent être différentes sur ce territoire d'une commune à l'autre parce que par manque de ressources c'est vraiment ça alors que les besoins de l'autre côté sont en augmentation du fait du PRU et même plus globalement d'une inflation, de tout ce qu'on constate en ce moment. Donc effectivement ça c'est des sujets qui émergent aussi dans le pacte des solidarités, ça a été un peu amené en termes de constat. Il y a peut-être quelque chose à faire sur des mutualisations de renfort.

Mme BMMES : Je vous remercie Mme ROBERT d'avoir expliqué les autres options du travail collaboratif existant sur la Métropole et concernant l'ensemble des 20 communes, je vais reprendre ce que j'avais préparé comme intervention en m'adressant peut-être plus aux élus pour le coup, c'est vrai qu'il n'y a pas de quartier reconnu QPV à Laneuveville, pas vraiment de perspective d'obtenir cette reconnaissance pour les quartiers les plus compliqués à gérer socialement parce qu'ils ne rentrent pas dans les critères de toute façon donc pas les moyens qui sont attribués pour accompagner les publics qui arrivent donc moi j'avais pas bien compris dans le commentaire qui nous a été envoyé et je voulais savoir comment vous pouviez nous expliquer comment concrètement, ce contrat de ville va impacter notre localité ? On comprend bien, d'après ce qui est détaillé, que les représentants de la commune vont être associés aux réunions de pilotage, des évaluations... Que la ville s'engage, c'est noté, à financer des actions qui contribuent à la réalisation des objectifs du contrat de ville, alors

lesquels ? Avec quels fonds ? Quels sont les projets potentiels qui sont portés par la commune dans ce domaine ? Il est bien rappelé et vous l'avez souligné tout à l'heure, il est bien rappelé que les actions et projets portés dans le cadre du contrat de ville sont bien dans le périmètre des QPV et par défaut, à l'extérieur seulement si la majorité du public sont issus des quartiers QPV, donc le quartier prioritaire de la politique de la ville le plus proche de nous c'est Jarville Californie. Est-ce à dire que vous prévoyez la mise en place sur notre territoire d'actions intégrant une majorité de bénéficiaires issus de ce quartier et entraînant la mixité de notre population, effectivement souhaitée dans le cadre de la Métropole et de son contrat de ville. Sauf erreur de ma part, une partie du financement du skatepark a pu être obtenu aussi en argumentant sur la fréquentation à venir par des jeunes résidant dans ce même quartier de Jarville et je rejoins Yann, comment accompagne-t-on cette mixité sociale ? Si au-delà du montage des dossiers, elle est réellement mise en œuvre.

Monsieur le Maire : Pour le volet commune, on répondra. Vous avez des réponses à apporter ?

Mme ROBERT : Je vais être un peu redondante dans mes réponses par rapport à tout-à-l'heure.

Monsieur le Maire : Nous concernant premièrement, on attend l'adoption du contrat de ville pour la déclinaison locale mais ce que nous on a déjà mis en place, ce sont des choses concrètes comme l'adhésion par exemple à Lortie, au marché par exemple pour les publics en situation de précarité qui bénéficient d'une carte pour l'accès aux fruits et légumes bio sur le marché, c'est par exemple la signature de la Convention avec la Banque Alimentaire, pour notre local qui est situé rue des Aulnois qui est pour le moment à une ouverture d'une après-midi par mois, mais qui assez rapidement je pense, elle augmente en termes de fréquence donc elle va augmenter en termes de périodicité. C'est par exemple la mise en place du relais petite enfance, voilà qu'on a mis en place également.

Mme BMMES : Tout ça bénéficie de financements contrat de ville ?

Monsieur le Maire : Non.

Mme COLIN : C'est la déclinaison.

Monsieur le Maire : C'est la déclinaison locale que nous on met en place dans le partenariat qu'on a dans la convention contrat de ville. Tu penses à d'autres choses Jennifer ?

Mme VERNEAU : Non.

Mme ROBERT : C'est vrai que comme je vous disais, maintenant il y a des outils qui se développent, avant il n'y avait que le contrat de ville, donc on passait tous par-là maintenant il y a ce pacte des solidarités qui est en renégociation pour 4 ans et sur lequel on a dû travailler avec l'État pour le coup parce que ce n'est pas la même mécanique technique, mais quelque part c'est la même chose, c'est le principe : l'État, met 1€, nous on met 1€, donc là dans le pacte des solidarités pour les 4 ans à venir, nous sommes assurés d'avoir 363 500€ de l'État par an sur la base de priorités qu'on a définies ensemble et qui rentre dans un référentiel État. Ce que je veux dire, c'est que les priorités viennent d'être négociées avec l'État. Elles vont arriver au Conseil métropolitain et en fait ce qui a été convenu, qui est en lien avec le référentiel, ce sont d'aller sur des priorités qui correspondent effectivement aussi aux besoins de notre territoire et aussi là où la Métropole a des leviers et des compétences. Clairement, il y a 4 axes, il y en a un c'est sur la petite enfance famille pour éviter la reproduction des inégalités sociales, le 2ème, c'est pour l'emploi pour tous avec la levée des freins. Le 3ème, c'est sur l'accès au droit et les publics grands précaires. Et 4ème, on retrouve les transitions écologiques et solidaires, c'est un peu les choses, vous voyez les axes que l'État nous met hors cadrage. Dans ce cadre-là, sur le 4ème axe, il y a une priorité que l'État a accepté dans la négociation, ce sera la précarité énergétique, tout ce qui est autour des fluides. Donc on a de l'argent pour les 4 années qui arrivent pour développer des choses qui aussi bénéficieront aux communes. On voit bien que dans le cadre de la précarité énergétique, avec le fonds de solidarité logement qui est maintenant compétent depuis qu'on est métropole, on va pouvoir développer de nouveaux projets, je pense à la

tarification sociale de l'eau, quelque chose aussi qui peut être à la main des communes et il y a toute une réflexion là-dessus, sur les fluides, l'eau mais aussi l'énergie, voilà précarité énergétique au sens large, peut-être une chose qu'on doit développer et vraiment de nouveaux projets avec des porteurs mais qui pourront bénéficier aux 20 communes puisqu'on est dans le cadre du pacte.

Mme BMMES : On est complètement d'accord et vous l'avez expliqué d'emblée en disant qu'il existait d'autres outils collaboratifs dont la stratégie métropolitaine de pauvreté qui s'est transformée ou qui va se transformer en pacte des solidarités.

Mme ROBERT : Exactement.

Mme BMMES : Donc toutes les actions font référence à ces outils collaboratifs à différents chapitres mais en aucun cas au contrat de ville.

Mme ROBERT : Voilà, le contrat de ville c'est vraiment l'outil des quartiers quelque part.

Mme BMMES : Merci.

Mme ROBERT : Je vous en prie.

Monsieur le Maire : Et on a bien compris que nous, on n'est pas en politique de la ville à Laneuveville.

Mme PELTE : Je doute un petit peu par rapport au relais petite enfance en fait, je ne pense pas que ça fasse partie du contrat de ville, vous m'auriez cité le réseau d'écoute.

Mme COLIN : Pas du tout. C'est le lien avec Jarville.

Monsieur le Maire : C'était l'exemple d'une mutualisation en fait.

Mme PELTE : Voilà ce n'était pas lié aux financements.

Mme COLIN : Parce que vous parliez du skatepark et des enfants de Jarville. On a implanté quelque chose qui est quand même assez important en termes de partenariat avec Jarville avec ce RPE. On a énormément de familles de Jarville qui viennent à Laneuveville.

Monsieur le Maire : ça s'inscrivait dans le partenariat avec une commune qui justement elle est impliquée dans la politique de la ville. C'est dans le volet de la mutualisation.

Mme PELTE : D'accord.

Mme COLIN : C'est le lien avec Jarville en fait.

Mme PELTE : Par contre, il existe d'autres choses, par exemple, les REAAP, les réseaux d'écoute et d'appui aux parents justement par rapport à la parentalité, qui peuvent être justement adéquates dans ce contrat de ville. Il y a peut-être des projets.

Monsieur le Maire : D'autres remarques ou d'autres questions ? Jennifer tu veux rajouter quelque chose ?

Mme VERNEAU : Non.

Mme ROBERT : Vous avez à votre disposition quelques exemplaires papier du contrat de ville si vous voulez.

Monsieur le Maire : Pour les personnes qui le souhaitent. On vous remercie pour votre présence.

Mme Robert : Merci à vous pour votre invitation.

**Rapporteur : Jennifer VERNEAU**

La politique de la ville a pour but de réduire les inégalités au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants qui subissent, notamment, un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, ainsi que des difficultés d'accès aux services et aux soins. Cette politique est donc une politique territorialisée au profit des habitants des quartiers dit « Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville » (QPV).

Les actions et projets portés à ce titre, peuvent être réalisés soit dans le périmètre de ces QPV, soit en dehors des quartiers, dans la mesure où la majorité du public touché est bien issu des QPV.

Le Grand Nancy a pris la compétence Politique de la Ville en 1999 et a successivement porté le Contrat de Ville 2000-2006, puis le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014 avant le dernier Contrat de Ville 2015-2023. Au total 8 Quartiers Politique de la Ville (QPV), dont 4 communaux et 4 intercommunaux ont été identifiés sur 9 communes du Grand Nancy.

Une étude a été réalisée afin de dresser un bilan du contrat précédent et de disposer d'un diagnostic en vue de l'établissement du nouveau contrat pour la période allant de 2024 à 2030. Ainsi, chaque commune a pu partager ses ambitions pour l'élaboration de ce nouveau contrat.

Ce diagnostic a permis d'aboutir à l'élaboration d'un projet se déclinant en 4 axes :

- Axe 1 : Parcours éducatif et insertion professionnelle
- Axe 2 : Parcours social et interactions
- Axe 3 : Parcours vers l'inclusion et prévention santé
- Axe 4 : Parcours dans la ville en transition

Et 4 enjeux transversaux :

- lutter contre les discriminations et offrir les conditions d'une meilleure reconnaissance,
- développer la médiation et l'aller-vers,
- promouvoir l'égalité et les valeurs de la république,
- promouvoir la mixité et favoriser l'intégration.

La Métropole du Grand Nancy est co-pilote du projet, en lien avec l'ensemble des communes et avec l'ambition d'associer les 20 communes du Grand Nancy et non pas seulement celles géographiquement concernées par les QPV.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le contrat de ville pour la période 2024-2030, sachant que dans leur champ de compétences, les signataires du Contrat de Ville s'engagent à :

- participer à la gouvernance stratégique et technique du contrat,
- mettre à contribution leur expertise pour éclairer ou appuyer les chefs de projets ou porteurs de projets,
- financer des actions et/ou projets qui contribuent à la réalisation des objectifs du contrat à l'aide du droit commun et/ou de crédits spécifiques dans la limite des crédits disponibles,
- contribuer au suivi et à l'évaluation du présent contrat,
- mettre à disposition les données statistiques, quantitatives et qualitatives dont ils disposent afin d'alimenter le diagnostic territorial en continu,
- favoriser la participation citoyenne, en particulier des habitants des QPV, et cela à tous les niveaux et quelle qu'en soit la forme.

**Il est proposé au conseil municipal de décider :**

- de donner un avis favorable au contrat de ville pour la période 2024-2030,
- d'autoriser le maire à signer ledit contrat.

Adopté à l'unanimité.

#### **IV) Rapport d'orientation budgétaire pour 2024**

**Rapporteur : Jean-Paul GAVRILOFF**

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) stipule : « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le présent Rapport d'orientation budgétaire a été présenté en commission Finances et Vie Economique le 4 mars 2024.

Il doit donner lieu à débat. Il vous est proposé de prendre acte après débat de ce Rapport d'orientation budgétaire 2024.

M. GAVRILOFF : On va examiner ce rapport d'orientation budgétaire de l'année 2024, vous avez reçu les documents qui ont comporté 12 pages sous une forme un peu nouvelle, moins de tableaux, un peu plus d'écrits pour bien marquer les choses et d'ailleurs à cette occasion je remercie, même si sa modestie doit en souffrir, Christophe BANZET, notre DGS, pour le travail qu'il a fourni pour la rédaction de ce document.

Donc, comme je vous l'ai dit vous avez eu ce rapport entre les mains, les membres de la commission des finances ont participé au débat, donc pour ceux qui ont participé ça leur fera une redite et vous avez tous je suppose reçu le compte rendu de cette commission des finances. Donc je ne vais pas reprendre bien évidemment l'intégralité des pages, je vais simplement faire des focus et des commentaires sur un certain nombre de points.

Tout d'abord à la page 2 du rapport, une petite précision sur le contexte général puisqu'on vous reparle du Covid et puis de l'inflation ou autre chose mais je crois que c'est très d'actualité puisqu'à l'heure où on se parle notre Président est en train de faire des commentaires sur le conflit et ses conséquences, donc un rappel quand même important, je rappelle le conflit ukrainien et qui est la source un petit peu de tout un tas de complications que ce soit au niveau des coûts de l'énergie, des matières premières et de l'inflation qui a suivi en 2022, 2023 et puis aura quelques conséquences en 2024. Donc je n'insiste pas là-dessus mais ce contexte international est quand même assez préoccupant, on aura besoin d'en parler un petit peu plus loin. Ensuite au niveau de ce préambule à la page 2, il y avait un petit commentaire et je reviens dessus parce qu'il est important, c'est que vous savez que les recettes des collectivités d'une manière générale aujourd'hui dépendent de plus en plus de l'Etat et que ces recettes sont plutôt en baisse alors que les dépenses contraintes elles ont plutôt tendance à augmenter, on en reparlera un petit peu plus loin mais il y aura un effet ciseaux à redouter dans les années qui viennent. On termine quand même sur une note positive au bas de ce préambule, on vous dit que malgré les défis financiers persistants qui ont fait peser sur l'ensemble des collectivités depuis un certain nombre d'années, et bien en ce concerne notre collectivité, il faut se recentrer là-dessus, il ne faut pas oublier les réalisations qui ont été faites en particulier en 2023, la rénovation du stade 2, du skatepark et des travaux qui ont largement progressé en 2023 et qui vont s'achever en mai 2024 en ce qui concerne la médiathèque. Donc malgré ce contexte on peut dire pas très favorable aux collectivités en particulier, pour la nôtre et bien les choses ont quand même avancé au niveau de notre territoire. Ensuite, on parle du contexte international, là aussi vous avez un transparent qui vous fait un petit peu un résumé, qui n'est pas très favorable, la croissance mondiale devrait se situer à 3% en 2023 et ça ne s'annonce pas mieux pour 2024 dont la BCE prévoit des hausses de prix, en 2023 une inflation qui s'est élevée à 5,6, 3,2 estimée en 2024. Ensuite toujours sur cette conjoncture pour en venir à l'aspect de l'économie française, une croissance qui a été atone en 2023 à 0,9 et en 2024, vous vous rappelez que Monsieur Bruno le Maire, Ministre des Finances, a apporté un correctif au projet de loi de finances, une croissance de 1,4 et cette croissance a été ramenée à 1. Ensuite, on va passer aux principaux index au niveau de la loi de finances 2024. Contexte ici où l'Etat fixe des objectifs qui sont un petit peu contradictoires puisque l'Etat demande d'une manière générale aux collectivités, on a eu un peu l'illustration à travers le contrat de ville, comme quoi les choses se rejoignent, où l'effort est demandé au niveau de la transition écologique, l'Etat invite les collectivités à investir dans ce domaine-là et en même temps de procéder

à un redressement des comptes publics, je ne reviens pas sur le déficit de l'Etat, les prévisions pour l'année 2023 ne sont même pas tout-à-fait fixées, on devrait être à un déficit un peu près de 5%. Donc, la loi de finances 2024, quels sont ses principaux axes ? Il y a 4 axes principaux ; le soutien du financement à la transition et à la planification écologique avec un fonds vert qui est prolongé, une prolongation du bouclier tarifaire notamment au niveau des tarifs de l'électricité, une hausse globale nationale au niveau de la DGF, mais qui est loin de compenser l'inflation, j'en reparlerai un petit peu plus loin. Et puis, d'autre part, une ponction de l'État sur les variables d'ajustement. En conclusion, donc, le comité des finances locales qui est présidé par Monsieur André Laignel, Maire d'Issoudun, estime que pour l'ensemble des concours financiers alloués par l'État aux collectivités locales, les pertes de ressources pour les dites collectivités vont se monter à plus de 2,2 milliards d'euros malgré la légère hausse de la DGF, on reviendra sur ce point-là un peu plus loin en ce qui nous concerne. Et d'autre part, on demande aux collectivités de procéder un peu au redressement des comptes publics, sachant que c'est quand même l'État qui donne, et de loin, le mauvais exemple, par son déficit et ça fait planer des menaces sur les budgets des collectivités. En fait, la hausse des aides de l'Etat aux collectivités, principalement la conséquence des suppressions des impôts décidée par l'État : taxe d'habitation et CVAE. Donc ça veut dire que le budget des collectivités, et en particulier les collectivités l'admettent ça nous prive de leviers fiscaux puisqu'un des seuls leviers fiscaux que les collectivités peuvent faire jouer, c'est la taxe foncière, je vous rappelle, taxe foncière on ne vise qu'une catégorie de nos concitoyens, à savoir les propriétaires de leur résidence principale. Et puis pour terminer un petit peu ce panorama, l'Etat et la Cour des comptes veulent mettre les collectivités locales à contribution pour réduire le déficit de l'État et faire baisser le poids de la dette puisqu'il est programmé sans aucune espèce de sanction mais on invite les collectivités locales à baisser leurs dépenses de fonctionnement d'un demi-point par rapport à l'inflation, si on prend une inflation de 2,5 ou 3%, on demande aux collectivités locales de faire un effort et de réduire leurs dépenses de fonctionnement d'un demi-point inférieur à l'inflation. Et puis, en conclusion de tout ça, un certain nombre d'associations d'élus locaux souhaitent une loi de finances pour des collectivités locales, comme il se fait une loi pour le budget de la Sécurité Sociale, un certain nombre d'associations d'élus réclament qu'il y ait une loi de finances pour les collectivités et l'AMF de son côté, l'Association des Maires de France souhaite que la DGF soit indexée sur l'inflation. Les orientations budgétaires pour l'année 2024. Alors le premier point, c'est la situation financière de notre ville pour l'année 2023, vous savez qu'en 2022, nous avons eu un résultat de gestion dégradé puisqu'on avait dégagé une épargne brute faible et une épargne nette négative. En 2023, pour un tas de raisons et en particulier le filet de sécurité que nous a accordé l'État, ça nous a permis d'avoir un résultat positif. Le filet de sécurité de 180 000€ en ce qui concerne notre commune nous a permis de reconstituer à la fin 2023 une épargne brute de 366 000€, une épargne nette après amortissement du capital de 216 000€. Ensuite, les dépenses réelles d'équipement au niveau de l'investissement, je rappelle c'était 1,5 millions avec un taux d'exécution de 77% du budget en 2023, un rappel on en a parlé un petit peu en préambule avec la réalisation en ce qui nous concerne de la pelouse du synthétique du stade 2, la création du skatepark et puis les travaux de la médiathèque qui ont débuté en fin 2023. Le solde non réalisé correspond aux crédits de la médiathèque qui seront inscrits en reste à réaliser puisque les marchés sont en cours, je vous l'ai dit ; achèvement des travaux prévus en mai/juin 2024. Les recettes d'investissement pour financer ces investissements sont les subventions perçues, donc on a perçu des acomptes en 2023, les soldes sont inscrits en restes à réaliser et de l'autofinancement pour 340 000€. Et puis, on vous l'a dit la commune a par ailleurs tiré une partie de l'emprunt de 780 000€, notamment pour payer les travaux de la médiathèque. Donc l'encours de la dette est passé de 2 700 000 à 3 300 000 entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, ce qui a apporté notre capacité de désendettement à 8 années et demie. Point positif, ce qu'il faut remarquer parce que certains s'étaient émus en disant qu'on mangeait un petit peu le bas de laine qu'on avait mais ce n'est pas tout-à-fait vrai, si vous vous reportez au graphique de la page 12, vous constaterez que depuis l'année 2020, nos restes à réaliser c'est-à-dire un peu nos réserves au niveau de l'investissement n'ont fait qu'augmenter, on verra au niveau du budget mais le résultat reporté s'élèvera donc à 1 350 000€. Ensuite, on aborde les relations financières avec la Métropole du Grand Nancy, on n'a pas grand commentaire à faire, si ce n'est qu'on va retrouver auprès de la métropole 2 grosses aides ; l'Attribution de Compensation pour 1,4 millions et la Dotation de Solidarité Métropolitaine qui elle s'élève à 390 000€. Par contre, un rappel, on l'a payé l'année dernière le FPIC, qui était pris en charge par la Métropole jusqu'en fin 2022, on l'a supporté en 2023 et on le paiera en 2024. Ensuite les hypothèses retenues pour notre budget en 2024. Alors les recettes de fonctionnement n'évolueront que très faiblement, une évolution attendue un peu près de 2% alors je rappelle ces recettes, je ne vais pas faire un inventaire, c'est les impôts et taxes, qui ont réaugmenté l'année dernière de 7,1% du fait de la revalorisation des bases par l'Etat mais cette année cette hausse sera plus faible à 3,7. La taxe sur l'électricité devra être en baisse puisque paradoxalement après la hausse qu'on a connue en 2023, le prix de l'électricité va baisser et donc ça entraînera mécaniquement une

baisse de cette recette de la taxe de la consommation finale d'électricité. Les droits de mutation, il y a eu une baisse en 2023, on pense qu'en 2024, ça ne s'améliorera pas donc au total il y a une baisse des recettes au niveau des impôts et taxes de l'ordre de 80 000€ un peu près annoncée au niveau du budget. Les dotations et participations, 2<sup>ème</sup> point, c'est le 2<sup>ème</sup> poste de recettes, un peu plus d'un million d'euros, on prévoit une hausse cette année de 45 000€. La hausse des compensations d'exonération de taxes versées par l'Etat, vous savez que des gens qui ne paient plus la taxe d'habitation, il y a une compensation qui est faite par l'Etat et qu'il y aura une légère hausse. Par contre, tout-à-l'heure on a dit que l'Etat avait prévu une enveloppe globale au niveau national un peu plus forte au niveau de la DGF, mais au jour d'aujourd'hui on ne connaît pas le montant et au mieux on a rencontré avec Christophe un spécialiste national de la question et l'Etat s'engage au 31 mars, mais ce n'est pas sûr, l'année dernière l'engagement a été tenu, mais cette année, on ne sait pas. En tout état de cause, ça devrait être pour nous légèrement très légèrement en baisse par rapport à 2023. Les autres recettes, ce sont les produits de vente des services donc on a prévu une hausse assez conséquente, la cantine, les différents services, et on a tablé sur une augmentation de remboursement plus important de nos organismes CPAM et prévoyance qui nous remboursent les frais, les salaires qu'on maintient aux collaborateurs qui sont en arrêt maladie. Malgré tout, nous n'envisageons pas d'augmenter les taux pour l'année 2024. Alors ensuite, Les dépenses de fonctionnement, les recettes n'augmentent que de 2% et les dépenses elles varient et devraient augmenter autour de 4%. Donc le poste le plus le plus important, ce sont les dépenses qui concernent le personnel, on est autour d'une masse salariale avec tous les frais annexes évalué à 2 900 000. Les ressources humaines devraient augmenter de 8 % de BP à BP. Les charges à caractère général, qui est un autre poste de dépenses, compte tenu de l'effort fait par les services et mes collègues dans leurs différentes délégations sont plutôt projetées à la baisse. Et les autres charges de gestion courante prévues à la hausse pour 106 000€, hausse qui englobe la hausse de subvention CCAS, la hausse au niveau de la MJC pour financer le poste d'animateur et le maintien à enveloppe à peu près constante pour les associations. Ensuite, on tient à souligner compte tenu de tout ça, vous avez remarqué qu'entre le poste recettes et le poste dépenses et des déséquilibres qui ne remontent pas à la même vitesse puisque les dépenses réelles de fonctionnement en moyenne si on reprend les exercices sur plusieurs années augmentent d'une manière générale de l'ordre de 5% et les recettes elles n'évoluent que de 1 à 2% donc comme indiqué dans le préambule de ce rapport, il y a un effet ciseaux à craindre et ça a bien sûr un effet direct sur notre épargne brute et par la même, sur notre capacité d'autofinancement. Ensuite on passe au chapitre investissements, en 2024, investissements qui seront un peu moindres que cette année, il faut donc compter la réfection du mur de la MJC et puis de l'ordre de 180-200 000€ pour l'entretien et l'amélioration de nos bâtiments, en particulier des efforts notamment concentrés principalement dans les écoles, le but étant en relation avec la transition écologique, puisqu'il y aura des cours à réaménager, à paysager, à mettre des arbres, si possible pour diminuer éventuellement les effets du soleil sur certains bâtiments en particulier à l'école des 5 Fontaines. Ensuite, cela concerne les dépenses d'investissements, elles seront financées par nos finances propres, le fonds TVA, on récupère à peu près 200 000€ de la part de l'Etat et par les cessions immobilières que nous ferons en 2024. Ensuite, nous arrivons au chapitre épargne donc nous sommes à la page 10 du document, comme je l'ai rappelé, je ne vais pas revenir dessus, l'épargne brute a baissé en 2022, ça s'est redressé en 2023, et malgré ce contexte économique dégradé. D'autre part, il faut souligner le gros effort qui a été fait par la ville, en 2023 qui a mis divers outils d'analyse permettant un pilotage mensuel très fin de l'exécution budgétaire et pour la gestion des ressources humaines, les services se sont astreints à une recherche systématique d'économies sur les dépenses à caractère général et à une recherche toujours plus accrue de financements. Par contre, si c'était satisfaisant pour 2023, le niveau d'épargne brute pour 2024 et 2025 sont attendus en baisse compte tenu d'un manque de recettes dynamiques et en faisant une projection extrêmement prudente des recettes. En effet, un travail important engagé avec la Direction des Finances Publiques permettant une actualisation des bases d'imposition pour les redevables de la taxe foncière, et ceci dans un souci d'équité devant l'impôt. Également, on compte sur les ressources puisque les 80 logements du quartier de Sainte-Valdrée qui sont vendus en formule LAC devraient soutenir prochainement nos recettes au niveau de la taxe foncière sans qu'à ce jour on puisse en estimer la recette. Ensuite, on passe à l'état de notre dette, donc les 2 emprunts du Crédit Agricole, 1 qui a été mobilisé fin décembre à la hauteur de 780 000€ intégralement afin de payer les travaux du stade 2, du skatepark et de la médiathèque et puis donc il y avait l'autre emprunt de 2 millions qui va être mobilisé en 2024 après le paiement des prochaines échéances dues et après le vote du budget primitif. Alors cette opération, la mobilisation de cet emprunt n'endettera pas la commune plus qu'elle n'est puisqu'elle consiste à rembourser par anticipation 3 emprunts anciens pour un capital restant dû à ce jour de 1 997 179€. Je vous rappelle que ces taux, l'emprunt que l'on fait est à un 1,44 et que les prêts des 3 emprunts, c'étaient des taux de 4,34, 4,77 et 5,29 donc les économies réalisées sur les intérêts eh bien nous serviront, autour de 300 000€, c'est extrêmement difficile de faire le calcul, parce que ces indemnités de remboursement anticipé seront

en fait payées par l'économie qu'on va réaliser sur les intérêts. L'intérêt d'une telle opération, c'est de procéder à un étalement de notre dette, qui certes rallonge de la durée puisqu'on ira jusqu'en 2049, mais sans qu'elle ne soit plus coûteuse pour le contribuable. Et surtout, l'intérêt, c'est que dans la période de 2024 jusqu'à 2038, ça va entraîner une baisse de l'annuité d'emprunt de presque 100 000€ répartie entre les intérêts payés en fonctionnement et l'amortissement du capital payé en investissement, vous avez les tableaux page 11, je n'insiste pas là-dessus, le schéma montre qu'il y a un lissage qui se réalise au niveau de l'amortissement de l'emprunt beaucoup plus équilibré par rapport à la situation antérieure. Donc la durée résiduelle de la dette passera de 13 à 25 ans, on allonge la durée, toutefois le capital restant dû augmenté des 780 000€ permet de conserver une capacité de désendettement de 8,6 années très en deçà de la limite de 12 années à partir de laquelle une collectivité commence à être considérée comme étant en difficulté. Et pour terminer en guise de conclusion, je voulais vous dire que l'équipe municipale continuera à développer jusqu'à la fin de son mandat, 4 axes principaux de notre politique publique, tout d'abord, l'axe principal le maintien des taux d'imposition, 2) une politique en faveur de la jeunesse, que ce soit à travers les budgets consacrés à l'école ou au sport, 3) une politique en faveur de nos séniors, on le voit à travers la subvention qu'on verse au CCAS cette année, on n'hésite pas à l'adapter, 4) Accroître le bien-être de notre personnel au travail, puisqu'on reste persuadés qu'un personnel qui travaille dans de bonnes conditions matérielles et autres rend un meilleur service à la population. Voilà mes chers collègues, nous sommes avec Monsieur le Maire et Christophe à votre disposition pour répondre aux questions ou interrogations que vous avez.

Monsieur le Maire : Merci Jean-Paul, le débat est ouvert.

M. LAURENT : M. GAVRILOFF, nous vous remercions de rappeler dans la délibération que ce rapport d'orientation budgétaire donne lieu à un débat en Conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et du règlement intérieur du Conseil municipal. Par principe, au cours d'un conseil municipal, les élus minoritaires ont la possibilité de donner leur opinion sur les questions portées à l'ordre du jour. De plus, ils sont libres de s'exprimer sur les mises en discussion lors du Conseil municipal. Nous gardons en mémoire l'expression malheureuse employée en Conseil municipal le 27 janvier 2021, selon laquelle le Conseil municipal n'était pas un lieu de débat. Plus récemment, lors du Conseil municipal du 12 octobre 2023, vous-même M. GAVRILOFF, vous avez refusé de nous répondre concernant le prêt de 2 millions d'euros souscrit sous prétexte que ce sujet avait été évoqué en commission des finances. Mme CAROMEL, quant à elle, nous refusait le droit de nous exprimer en Conseil municipal, curieuse conception du débat en Conseil municipal. Vous disposez d'une majorité, le vote de toutes vos délibérations est assuré et vous nous refusez le droit à la parole en Conseil municipal, c'est à se demander quel est l'intérêt pour les élus minoritaires de continuer à y siéger. Pour l'heure, nous vous souhaitons donc un bon débat d'orientation budgétaire entre vous, nous attendrons l'examen des budgets en Conseil municipal le 11 avril 2023 et notre prochain article dans la revue municipale pour nous exprimer sur votre gestion des finances de la commune. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : D'autres remarques ?

M. FREMY : Un texte aussi, plus léger.

Monsieur le Maire : Peut-être un petit plus constructif, M. FREMY, s'il-vous-plait ?

M. FREMY : Toujours, un peu piquant mais normal.

M. LAURENT : C'est à vous qu'il faut le dire, M. DA CUNHA.

M. FREMY : Mesdames et Messieurs, chers collègues, je me tiens aujourd'hui devant vous, non pas en tant qu'opposant, mais en fervent observateur de cet optimisme inébranlable affiché par notre majorité. Quel plaisir de voir abordées les vastes montagnes de défis qui se dressent devant nous. En effet, ce ROB ressemble fort à l'organisation d'un pique-nique en plein cœur d'un ouragan. Nous voilà donc, semblant naviguer à travers un tumulte financier avec l'élégance d'un éléphant sur une planche de surf, j'espère que vous voyez bien l'image. Le Rapport d'Orientation Budgétaire de cette année s'apparente à une recette de cuisine des plus audacieuses : un mélange riche en ingrédients, saupoudré d'une pincée d'espoir et d'un zeste de "voyons voir ce qui va se passer". Il est vrai que l'exercice est loin d'être aisé, surtout dans le brouillard épais de l'actuel contexte

économique. Malheureusement, cette situation, loin d'être une nouveauté, s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Ceci étant dit, il convient de reconnaître que le ROB 2024 remplit plusieurs exigences légales, il dresse un état des lieux financier de la commune, s'appuyant sur les données de 2023, il détaille les engagements pluriannuels, il présente le financement des investissements, il évalue les charges de personnel et autres dépenses pour l'année 2024, vous avez rempli votre contrat. Pourtant, si les années se succèdent, elles ne se ressemblent pas, et le DOB de 2023 se révélait plus détaillé et, de ce fait, plus pertinent. Laissez-moi éclairer les différences marquantes entre les deux rapports qui pourraient influencer notre analyse commune et notre planification budgétaire. Sur le contexte économique et financier : le ROB 2023 soulignait les défis posés par une inflation record et la crise énergétique. En revanche, le ROB 2024 se concentre sur une inflation persistante et un recul des recettes fiscales. Cette variation de tonalité marque-t-elle une prise de conscience renouvelée du contexte économique, évoluant d'une crise aiguë vers des défis économiques durables ? Nous espérons que oui puisque la continuité de cette difficulté persistera. Sur la stratégie d'investissement et la gestion de la dette en 2023, l'accent était mis sur la réalisation de grands projets, grâce notamment à deux emprunts significatifs. Pour 2024, la majorité opte pour un étalement de la dette sur une période prolongée. Alors cette approche, qui repousse la charge de la dette sur les générations futures sans accompagner de stratégies d'investissements structurants, pourrait éventuellement nuire à notre avenir financier. Sur les recettes et les dépenses, les approches varient d'une année à l'autre, reflétant des priorités et des défis divers. Le ROB 2023 était axé sur la lutte contre l'inflation, tandis que le ROB 2024 se focalise sur la gestion des dépenses de fonctionnement et l'étalement de la dette, laissant entrevoir une certaine prudence, mais aussi une potentielle réduction de notre capacité d'action. Sur les prévisions de recettes, la prudence des prévisions de recettes pour 2024 est judicieuse et opposée à l'année dernière. Cependant, cette attitude ne doit pas nous empêcher de chercher activement des moyens d'augmenter nos revenus, notamment à travers l'exploration de subventions disponibles et l'analyse des investissements pouvant réduire les coûts ou élargir nos sources de revenus. Alors, naviguons-nous avec prudence ou prenons-nous des risques inutiles ? Adaptabilité versus risque, voilà le dilemme. Les distinctions entre les Rapports d'Orientation Budgétaire mettent en lumière la nécessité pour notre collectivité d'adopter une flexibilité stratégique, prête à ajuster ses voiles face aux vents économiques changeants. Cette démarche souligne également l'importance de considérer attentivement les risques potentiels, notamment en ce qui concerne la viabilité à long terme de nos finances publiques dans un contexte économique fluctuant. Investir judicieusement et gérer notre dette avec sagesse sont certes des piliers fondamentaux mais les variations observées entre les rapports nous invitent à une introspection profonde sur comment naviguer à travers les brumes économiques tout en assurant la prospérité future de notre commune. La résolution de ne point augmenter les impôts, bien que noble et en adéquation avec vos promesses, semble reposer sur l'optimisme engendré par le dynamisme des recettes de 2023, sans pour autant prendre en compte les projections pour 2024 et 2025. Je crains donc une certaine tendance à l'optimisme excessif concernant notre capacité à maintenir ces engagements à moyen terme. Sans une vision claire et anticipative, le risque de dérive est bien réel. Au cœur de nos débats, il est essentiel de placer les besoins et aspirations des habitants de notre commune, bien au-delà des clivages politiques habituels. Nous sommes donc confrontés à des interrogations cruciales, nécessitant des réponses concertées et réfléchies. Comment affichons-nous notre engagement à préserver et enrichir la qualité de vie au sein de notre commune ? Quels seront les projets ayant un impact direct sur notre quotidien, touchant à l'infrastructure publique, l'éducation, la sécurité et l'environnement ? La stabilité des taux d'imposition est-elle envisagée comme une solution durable ? Face à l'inflation et à l'augmentation du coût de la vie, quelles mesures complémentaires envisageons-nous pour soutenir les plus impactés ? Notre prudence dans la gestion financière se fera-t-elle au détriment des services essentiels ou des nécessaires projets d'investissement ? Il est primordial de continuer à investir pour l'avenir tout en gérant sagement notre dette afin de ne pas grever les générations futures. Quelles initiatives spécifiques le ROB prévoit-il dans le domaine de l'environnement et de la transition énergétique et écologique ? Comment faire participer activement les citoyens aux débats et décisions concernant les enjeux majeurs de notre commune ? Eux qui désirent davantage d'opportunités pour exprimer leurs voix sur les projets d'investissement et la répartition budgétaire. Enfin, comment abordons-nous la question cruciale de la sécurité au sein de notre ville ? Votre écoute et votre ouverture au dialogue seront déterminantes pour tisser un futur prospère et harmonieux pour notre commune. Nous restons convaincus que les habitants de notre commune gardent un œil vigilant sur l'horizon, nourrissant l'espoir que les promesses faites seront tenues, le tout saupoudré d'un engagement sincère envers le bien-être de chacun. Dans un esprit d'opposition constructive, loin de nous l'idée de critiquer pour le simple plaisir de gonfler les rangs des râleurs. Non, nous aspirons plutôt à enrichir le débat. Voici donc quelques suggestions, servies avec un zeste d'humour pour digérer la pilule budgétaire. Audit des dépenses ; plongeons-nous dans le grenier de nos dépenses avec la détermination d'un pirate en quête de trésor. Qui sait ? En faisant cet inventaire comme on trie un vieux grenier,

nous y trouverons parfois des trésors, mais surtout beaucoup de choses dont on peut se passer. Investissements structurants ; formons une équipe de super-héros financiers, avec notre DGS ici présent, pour identifier les investissements capables de transformer nos dépenses en sources de revenus. Imaginez un peu des panneaux solaires qui paieraient nos factures ou autres choses, à moins qu'on puisse faire du skatepark une zone où nos anciens pourraient faire des séances de zénitude, pour certains. Participation citoyenne ; invitons chaque habitant à apporter sa pierre à l'édifice, ou plutôt son idée au pot commun. Transformons les réunions budgétaires en festivals d'idées où le popcorn est aussi important que les propositions, un petit zeste d'humour pour en conclusion et plus sérieusement, rester convaincu que c'est en partageant nos idées, parfois folles, parfois géniales, que nous parviendrons à naviguer à travers les tempêtes à venir. Les défis de 2024 nous demandent de trouver le juste équilibre entre nos rêves, ambition, prudence. Avec du dialogue, une pincée de transparence et une bonne dose de gestion prudente, qui sait ? Nous pourrions bien rendre notre commune aussi prospère qu'une île au trésor. Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous remercie pour votre écoute. Sachez que notre groupe est toujours prêt à ouvrir le dialogue, à débattre de nos différences et à trouver ensemble des solutions pour faire rayonner notre commune. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci M. FREMY. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres observations ?

M. GAVRILOFF : Je vais répondre déjà à M. LAURENT puisqu'il dit qu'il n'a pas la parole, je crois qu'à chaque fois que vous l'avez demandée, vous l'avez donc je pense que vous pouvez vous exprimer. Si je ne vous ai pas répondu en ce qui concerne l'emprunt de 2 millions, c'est qu'on n'avait peut-être pas à l'époque la solution, qu'on allait l'étudier en commission, je crois même avoir dit dans cette enceinte qu'on consultait un organisme extérieur pour déterminer notre stratégie, je crois que vous-même, vous m'aviez répondu : je vous souhaite bien du courage. En ce qui concerne le débat, je crois que vous avez la parole à chaque fois que vous voulez et je ne vous interdis pas de manifester votre approbation ou désapprobation. C'est plus difficile de répondre à Yann, tout un tas de choses bien dites, bien enrobées. Bon, qu'est-ce qu'on peut dire ? On peut dire qu'effectivement, ça a été développé un peu à travers le rapport, le poste de nos recettes de fonctionnement, d'une manière générale, n'augmente pas beaucoup. On peut noter quelques pistes, ça s'est amélioré en 2023, mais dès 2024, il n'y aura plus de filet de sécurité et les années suivantes non plus et que d'un autre côté, les dépenses réelles de fonctionnement, par un côté naturel, je n'ai pas détaillé mais ça vous est précisé dans le rapport d'orientation si on prend que le poste, qui est un des postes les plus importants, le poste des ressources humaines donc les charges de personnel, les charges sociales et tout ce qui va avec, que l'État dans sa bonté, nous impose d'augmenter de 5 points les fonctionnaires au 1<sup>er</sup> janvier, revaloriser le SMIC... donc ce poste-là, vous l'avez vu représente près de 3 millions d'euros, donc grosso modo c'est la moitié du budget de fonctionnement voire un peu plus et que ce poste dépenses de fonctionnement lui augmente en moyenne, si on fait sur plusieurs années, de 4 à 5 %, on a un différentiel de 2-3 points d'écart. D'ailleurs en droite ligne de toutes ces difficultés, on en a bien tenu compte puisque dans le courant de l'année 2023, je vous rappelle qu'on a abandonné un projet qui nous tenait fortement à cœur et pour lequel on avait souscrit en avance les 2 millions d'emprunt c'était la réhabilitation de la salle des fêtes. On essaye quand même, pour rebondir un peu sur ce que vient de dire Yann, de s'adapter un petit peu aux circonstances et aux « tempêtes », « marées » et « vents contraires » qui nous frappent assez régulièrement. Voilà ce que je pouvais vous dire à chaud avec moins d'humour que toi Yann.

M. FREMY : Il n'y a pas de politique sans humour.

Monsieur le Maire : Pas mal de choses à vous dire sur ce que j'ai pu entendre, du bon et du moins bon. Je vais répondre tout d'abord à M. LAURENT, vous revenez sur les propos d'il y a 3 ans que vous avez souhaité voir intégrés au procès-verbal du Conseil municipal mais qui n'ont pas été intégrés à ce procès-verbal parce qu'ils n'ont jamais existé, je le rappelle quand même. Pour rétablir la vérité, jamais il n'a été dit à qui que ce soit que le Conseil municipal n'était pas un lieu de débat. Bien évidemment que le Conseil municipal est un lieu de débat. Simplement, vous sortez une phrase et un mot de son contexte de manière assez intelligente mais cette intelligence-là n'est que la vôtre, ce n'est pas la mienne en tout cas. La vérité est porteuse d'un poids que nul mensonge en tout cas ne pourrait contrefaire, c'est important quand même de vous le dire. Moi ce que je crois M. LAURENT, c'est que là vous ne voulez pas débattre ce soir parce que vous n'avez rien à dire en fait. Vous n'avez pas une lecture, je ne dirais même pas approfondie, je dirais simplement une simple lecture d'orientation budgétaire de notre compte administratif et budget primitif, même si ce soir ce n'est pas CA ou BP, ça reprend quand même des indicateurs financiers de l'un et de l'autre. Moi ce que je crois c'est que vous n'avez pas de

lecture approfondie ou objective en tout cas de ce qu'on vous présente ce soir et que vous refusez de porter un regard sur ce qu'on a pu faire et sur les orientations qu'on souhaite prendre. Sur l'intervention de M. FREMY, merci à M. FREMY, j'ai noté pas mal de choses positives à notre égard malgré tout. Sur les recettes 2024 judicieuses, comme quoi on serait mieux inspirés sur nos projections de 2024, ce qui est vrai, je reconnais qu'on avait été quelque peu ambitieux premièrement. Je note que nous gérons la dette avec sagesse, c'est le mot que vous avez employé. Je note de votre part que nous ne grèverons pas les générations futures d'un endettement supérieur et vous l'avez correctement noté. L'endettement n'augmente pas, il est simplement étalé dans le temps donc c'est une bonne analyse. Par contre, vous dites que notre approche pourrait éventuellement nuire aux générations futures, le mot « éventuellement » est très important car elle ne nuira pas aux générations futures donc l'objectif bien évidemment ce n'est pas de mettre la commune en difficulté et aujourd'hui, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Jean-Paul a bien dit que l'année 2023 avait été marquée par des recettes de fonctionnement qui sont arrivées, qui n'étaient pas attendues et notamment le filet de sécurité de 180 000€ mais ce n'est pas que le filet de sécurité qui nous permet d'avoir une épargne brute et donc une épargne nette positive, c'est également tous les efforts que les services ont fait pour réduire et optimiser nos charges de fonctionnement et toutes nos dépenses de fonctionnement de manière générale parce que je vous signale qu'on arrive à 216 000€ d'épargne nette si vous retirez les 180 000€ de filet de sécurité, on aurait à ce moment-là une épargne nette de 36 000€ par rapport au -96 000 de l'année dernière, ça fait quand même + de 130 000€ d'écart, donc c'est très bien et on en est très contents de cet effort considérable concernant 2023 par des habitudes de fonctionnement de la part de tout le monde, ça commence de la part des adjoints quant aux orientations que chacun a dans sa délégation. Ça continue sur chaque euro dépensé chaque jour auprès des services et le résultat est là et on en est bien contents. À vous écouter, M. FREMY, il y a quelque chose que je comprends, mais au fil des mois c'est quelque chose qu'on a parfaitement compris. Votre rêve ça aurait été qu'on augmente les impôts, qu'on active le levier fiscal, on l'a compris et ce compte rendu que tous les habitants de la commune pourront lire sera quand même assez révélateur. Dans notre commune, la majorité travaille, respecte ses engagements. Vous parlez de promesses à la fin de votre discours, nos promesses seront tenues et c'est important. Mais en tout cas, notre choix sera toujours de faire autrement que la facilité d'activer le levier fiscal. Oui, on assume pleinement le fait de prendre notre excédent de fonctionnement, notre bas de laine comme vous dites pour les 2 années à venir, on l'assume totalement, même si ça dégrade notre épargne brute, forcément mais on l'assume. Et d'ailleurs ce bas de laine-là, vous n'en parlez pas aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que vous avez réalisé qu'une grande partie de ce que nous avons actuellement en réserve c'est nous qui l'avons fait. Quand vous dites depuis 1 an, 2 ans, depuis des mois, on crame la caisse, les mots que vous employez souvent en fait cette caisse-là c'est la nôtre, pour une grande partie. Donc aujourd'hui, nous, nous sommes fiers de dire aux habitants que nous préférons utiliser ce pécule que nous avons minutieusement mis de côté pour ne pas augmenter les impôts plutôt que de choisir la solution de facilité et d'augmenter les impôts, ce que vous voulez et vous vivez depuis maintenant 1 an, 2 ans dans cette idée d'augmenter les impôts. Et bien non, cette année ça n'arrivera pas encore. Dernière chose, élément important également, le choix de ne pas activer le levier fiscal ne s'inscrit pas dans un esprit têtu, borné de dire on ne le veut pas, on ne le fera pas. C'est injuste. Ce sont des recettes bien évidemment qui nous seraient très profitables mais activer le levier fiscal de notre commune, c'est toucher à peu près 60- 65% de la population, on en train de voir exactement, on pourra vous dire les chiffres précis quand on aura le retour du service des impôts. Mais aujourd'hui, notre choix à nous, c'est de ne pas taper toujours sur les mêmes personnes, sur les personnes qui sont redevables de la taxe foncière. Parce que les personnes qui payent la taxe foncière, ce ne sont pas que des gens qui vivent dans l'opulence toute l'année, ce sont des personnes qui souvent n'ont pas énormément de moyens, ont des crédits sur le dos et ne peuvent pas se permettre, encore moins en 2024, ou en 2025, d'avoir 150-200€ à payer de taxe foncière en plus sur une année, c'est notre choix et on l'assume et on est bien contents. Je ne reviens pas sur la CVAE, ça a été dit, juste précisé que cette contribution-là qui est perçue par les intercommunalités pour la moitié, enfin 53%, 47% par le département, elle n'existe plus en totalité à partir de 2024, elle est réduite considérablement d'une part de moitié sur l'année 2023 et ensuite progressivement jusqu'en 2027, je précise, elle existe encore. J'espère ne rien avoir oublié, j'ai essayé de noter toutes vos questions. Et juste pour conclure, un débat d'orientation budgétaire, ce n'est pas des questions qu'on pose à l'équipe majoritaire où l'équipe majoritaire répond. Ce n'est pas un discours qu'on prépare, qu'on arrive, qu'on lit et qu'on met 2-3h après sur Facebook ou le lendemain, d'ailleurs merci de nous avoir fait part de l'exclusivité de votre publication Facebook de demain. C'est un débat, un vrai débat.

M. LAURENT : Vous dites n'importe quoi.

Monsieur le Maire : Un débat, ce n'est pas un monologue d'un côté et un monologue de l'autre. Moi je veux bien débattre mais pas de cette manière-là. On est bien évidemment ouverts au débat, s'il y a d'autres questions, on y répondra avec un grand plaisir.

Mme BMMES : Vous venez de nous expliquer toute votre attention au maintien de la taxe foncière en l'état pour qu'il n'y ait pas d'augmentation pour les propriétaires or il y a quand même eu une mauvaise nouvelle pour les propriétaires du Grand Nancy dans la mesure où la métropole a voté en février une hausse de la taxe foncière de l'ordre de 50 à 55€ en moyenne pour 2024. Je voulais juste savoir si nos représentants à la Métropole avaient voté cette taxe.

Monsieur le Maire : Tout-à-fait, oui et on l'assume. C'est un choix métropolitain au regard des investissements de la Métropole.

Mme PELTE : Je n'ai pas compris en fait le sens de votre vote.

Monsieur le Maire : Le sens de mon vote ?

Mme COLIN : Demandez à Mme BMMES de répéter la question.

Mme PELTE : Ce n'est pas à Mme BMMES que je parle en fait, ni à vous d'ailleurs.

Mme COLIN : C'est facile de débattre.

Monsieur le Maire : Vous parlez de quel vote ? Du fait qu'on a répondu favorablement à la hausse de l'imposition à la Métropole ?

Mme PELTE : C'est ça donc favorablement.

Monsieur le Maire : Je viens de vous le dire, la Métropole n'a pas du tout les mêmes investissements que notre commune. Si on avait décidé de faire la salle des fêtes, on aurait activé le levier fiscal et on l'a dit. Voilà, simplement on ne l'a pas fait parce qu'on pensait que c'était possible de faire autrement et qu'on n'avait pas l'obligation impérieuse par la commission de sécurité ou autres de faire la salle des fêtes maintenant, on pouvait se permettre d'attendre.

Mme PELTE : Là je parlais de la Métropole.

Monsieur le Maire : Je viens de vous répondre. On n'a pas les mêmes investissements dans la commune et à la Métropole.

Mme PELTE : D'accord, merci.

Monsieur le Maire : De rien, merci pour ce début de débat Mme PELTE.

Mme CAROMEL : C'est un peu fort mais bon.

Mme PELTE : Je vous écoute Mme CAROMEL si vous voulez dire quelque chose.

Mme CAROMEL : C'est la façon dont vous avez parlé à Mme COLIN, c'est ça un débat pour vous ?

Mme PELTE : Donc ?

M. LAURENT : Vous êtes bien placée pour en parler Mme CAROMEL.

Monsieur le Maire : Un petit peu plus constructif, M. FREMY. Humour ou pas humour, on vous écoute.

M. FREMY : Heureusement que j'ai préparé quelque chose parce que ça montre je m'intéresse aux sujets que je travaille et comme juste avant vous aviez reproché à mon voisin de ne pas avoir travaillé, bon voilà, c'est juste pour resituer le sujet. Par contre, effectivement on va continuer avec de l'humour, passionné par le fait que vous sachiez lire dans mes rêves que je n'ai pas, mais que je pourrais avoir, mais qu'éventuellement je pourrais désirer. Ça j'avoue que je ne connais personne qui se dit un matin qu'est-ce que je vais faire pour ma commune pour essayer de la plomber, bah tiens, je vais augmenter les impôts. Ça ne va pas être sympa, ça va emmerder tout le monde. Je ne pense pas que ce soit un bon sujet. Que vous ne le fassiez pas, tant mieux. Que vous profitiez effectivement d'un bas de laine qui a été créé avant par la majorité précédente que vous continuez à alimenter, pourquoi pas mais justement le débat budgétaire c'est-à-dire du texte que je vous ai lu, c'est de se dire voilà derrière il y a des questions, il y a des enjeux, le rapport n'y répond pas, c'est ça aussi, à un moment donné, c'est vous qui êtes aux manettes, nous nous sommes que des bénévoles, je vous le rappelle, vous vous êtes payés pour ça, vous avez été élus pour ça donc à un moment donné il y a forcément un décalage si vous voulez, vous avez les informations, vous avez tout. Si je ne trouve pas dans le débat d'orientation budgétaire les éléments, je me pose la question. C'est à peu près dans l'ordre des choses. Il n'y a pas d'agressivité, il y a juste des éléments factuels. Le rapport de cette année est un peu maigre, celui de l'année d'avant était plus complet ; il y a des vraies questions. Le débat est lancé soit vous dites effectivement je reprends vos questions et oui pour l'environnement, j'ai prévu quelque chose ou je n'ai rien prévu, est-ce que je vais continuer à augmenter les forfaits cantine ou non ou je mets un mécanisme derrière. Enfin, ce sont des vraies questions, de vraies questions politiques, d'aménagement du territoire, de notre commune qui méritent des réponses. Si je ne les ai pas, je pose la question. Ça fait partie du débat. Et, même si c'est avec un zeste d'humour, il y a quelques propositions mais qui sont des propositions sérieuses. Quand on dit, tiens on se réunit, on les regarde ensemble quelles sont les économies qu'on peut faire, c'est quand même une proposition sérieuse, ce n'est pas du vent. Vous voyez c'est dans ce contexte-là, si on prend un petit peu de hauteur, on est sur les orientations budgétaires, donc le budget c'est on a des finances, un état X, comment fera-t-on demain ? Voilà, on fait ensemble, on ne fait pas ensemble. Vous êtes majoritaires, là je rejoins ce que disait mon voisin, de toute façon, vous n'avez pas besoin de nous en soi, en termes de nombre, en termes de compétence. Pour reprendre ce que disait quelqu'un à l'époque, faites appel à nous, on est capables de vous aider.

Monsieur le Maire : Prenons de la hauteur, en Commission finances qui a eu lieu il n'y a pas longtemps, un élu minoritaire présent. Prenons de la hauteur, le débat, il n'existe pas, il y a des personnes qui ne s'y intéressent pas. Quand vous dites, je ne suis pas comme mon voisin, j'ai préparé quelque chose, je n'ai jamais dit que votre voisin n'avait rien préparé, j'ai juste dit qu'on ne peut pas participer à un débat quand on ne s'intéresse pas ou quand on a fait le choix de ne pas vouloir y participer, c'est différent. Je prends note que vous avez dit une nouvelle fois que c'est nous qui avons alimenté le bas de laine que nous allons utiliser pour une fois, c'est un changement de stratégie.

M. FREMY : Non, j'ai dit que le bas de laine existait avant et vous avez continué à l'alimenter. Il ne faut pas prendre une partie de la phrase, il faut prendre la globalité.

Monsieur le Maire : Alors je reprends la totalité de la phrase, quand vous parlez d'éléments factuels, dans votre discours d'avant, vous évoquez les chiffres de manière à ce que la personne qui les entend, les comprenne de manière erronée. Voilà à votre sauce à vous.

M. FREMY : Donnez un exemple parce que ça m'intéresse.

Monsieur le Maire : Vos indicateurs à vous quand vous parlez des forfaits cantines, c'est important quand même. Quand vous me demandez si on compte continuer d'augmenter les forfaits cantine ? En fait, on ne se fait pas d'argent en augmentant, on en reparlera à la fin lors des décisions municipales. Nous, on n'a pas de recettes en plus pour la municipalité quand on augmente les tarifs de restauration mais ça, vous l'avez compris. Mais bien évidemment, vous dites et vous véhiculez l'image, l'idée dans la commune ; regardez la municipalité, ils augmentent les tarifs de restauration, non, on répercute simplement intégralement la hausse du prestataire. Mais on n'a pas de recettes supplémentaires pour nous, aucune et ça ne nous fait pas plaisir d'ailleurs, et ce que vous occulter également de dire et c'est là que vous avez une manière de dire les choses qui arrivent de manière erronée à votre lecteur, c'est que la hausse des tarifs de restauration sont très minimales ; 0,10€ pour le périsco, ça représente entre 2 et 3€ par mois pour une famille, ça, ça parle plutôt que de dire ils augmentent, ça parle. La restauration, plutôt que de dire ils augmentent tout c'est énorme, pour une famille, ça représente entre 6 et 8€

maximum par mois, vous allez me dire 8€, c'est énorme. Ça peut paraître beaucoup pour certaines familles mais c'est autre chose que de dire les tarifs de restauration ont augmenté. Donnez des chiffres concrètement, parce que quand nous on parle avec des familles qui nous sollicitent pour avoir des détails de cette hausse-là, on donne ces chiffres là, ça relativise quand même considérablement les choses, c'est ça la vérité et dans votre manière, dans votre discours à vous, vous dites des choses sans rentrer dans le détail et forcément on retient que des grandes orientations, les uns ça augmente, c'est un gouffre, ils crament la caisse, non ce n'est pas vrai tout ça. C'est dit intelligemment votre discours mais ce n'est pas la vérité.

M. FREMY : Je vous remercie de ce compliment. Sachant que l'objet, ce qui est au centre du débat ça reste le citoyen et la citoyenne, c'est dans ce contexte-là qu'on se positionne, je n'ai aucun souci avec vous.

Monsieur le Maire : Mais nous, on se bat tous les jours pour ça.

M. FREMY : Vous faites ce que vous devez faire. Mais comme nous ne sommes pas aux manettes, nous sommes là, ça c'est notre rôle. Après si à attention vous êtes capable de dire on vous avait dit ça mais on n'en a pas tenu compte et dans aucune mesure ça avance, je balaye tous les aspects et vous essayez d'en faire quelque chose de personnel, ça ne m'intéresse pas, ça ne me concerne pas. Ce qui me concerne, c'est le citoyen, la citoyenne, comment ils vont vivre les choses et à partir du moment où effectivement on parle de ça, je vous apporte une réponse, vous allez faire d'autres choses OK mais si rien que ça, ça permet d'avancer non pas le débat mais l'action tant mieux.

Monsieur le Maire : Moi ce que je vois M. FREMY, c'est que vous êtes mal à l'aise devant un constat qui est quand même très simple, c'est qu'on est très bons sur la manière dont on gère la commune.

M. FREMY : On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même. Vous avez raison.

Monsieur le Maire : C'est ça la vérité. Il faut le dire aux citoyens, parce qu'on gère les choses de manière intelligente. Je n'ai pas peur de le dire.

M. FREMY : Vous ramenez ça à titre personnel mais moi, je n'ai pas de souci avec vous. Je préviens, il n'y a aucun souci. Vous avez raison, on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même. C'est bien, il faut le dire, c'est marqué.

Monsieur le Maire : Exactement.

M. FREMY : C'est important.

Monsieur le Maire : Ce sera noté.

M. FREMY : Eh bien oui, forcément. Après les habitants sont suffisamment intelligents pour faire du tri dans tout ce qui est dit avec objectivité.

Monsieur le Maire : Je vous remercie pour ce débat malgré tout.

M. FREMY : On a réussi à échanger, nous ne sommes pas d'accord mais on a réussi à faire sans qu'il y ait un mot plus haut que l'autre. C'est quand même une grosse évolution.

M. BRAUN : ça c'est une priorité de pouvoir échanger.

M. FREMY : C'est au moins un sujet sur lequel on sera au moins d'accord jusqu'au bout.

Monsieur le Maire : Parce que nous on s'intéresse aux choses et qu'on répond à l'obligation quand même qui nous est faite à l'article 7 de la charte des élus que nous avons tous signée, qui est de participer de manière active aux travaux et aux commissions.

M. FREMY : C'est du savoir vivre, c'est surtout ça.

Mme BMMES : Je ne vais pas rentrer sur les chiffres. Je voulais juste réagir parce que ça m'a un peu interpellée au niveau des propos de Jean-Paul. Quand tu as présenté le contexte international tu as effectivement dit que c'est un débat qui mériterait qu'on s'y attarde beaucoup plus longtemps, en évoquant le fait que la source d'un bon nombre de problèmes était lié au conflit ukrainien bien sûr mais je pense qu'à l'heure d'aujourd'hui dans le contexte très compliqué dans lequel on vit, suivant les termes qu'on utilise si on dit le conflit ukrainien ou si on dit une invasion de la Russie en Ukraine, ça n'a pas du tout la même résonance sur les auditeurs et ça peut être pris quelque part comme une position. Je pense qu'il faut qu'on soit très vigilants par rapport à nos termes sur cette situation qui comme tu l'as dit mérite débat, discussion, information.

M. GAVRILOFF : Oui je n'ai pas développé mais il y a non seulement la situation avec l'Ukraine, ça expliquait l'inflation qu'on a connue à partir de 2022, 2023, le fait qu'il n'y ait plus de vente de gaz a provoqué la hausse de l'énergie. Laquelle hausse de l'énergie a entraîné une hausse en cascade, ce qui a conduit une inflation mondiale.

Mme BMMES : Je suis d'accord sur le principe, le seul mot c'est le terme c'est bien lié au conflit ukrainien/Russie mais si on dit que c'est que le conflit ukrainien tout le monde pense Ukraine. Si on dit que c'est l'invasion russe, tout le monde pense Russie. Alors après on se positionne comme on veut. Chacun est libre.

M. GAVRILOFF : J'ai été clair je m'en rappelle je crois à l'époque quand on en a parlé. Je sais que c'est même Yann qui m'a freiné sur les termes que je comptais employer à propos du président de la Russie. Je ne vais pas noircir non plus le tableau mais dans le contexte international, on n'a pas trop développé mais enfin le conflit Israélo/Palestinien aujourd'hui est aussi préoccupant. Et aujourd'hui on peut considérer que les pays arabes pour l'instant sont dans une certaine je dirais modération ou autre mais on ne sait jamais comment les choses peuvent évoluer et que si ça dégénère dans le mauvais sens, que les pays du Golfe coupent le pétrole ou le gaz, c'est à nouveau une nouvelle crise qui risque de redémarrer. Ce contexte-là, on ne l'a pas trop développé, mais il est présent et je crois qu'il faut qu'on en tienne compte. Je répondrai quand même simplement à Yann, c'est qu'on avait cru bien faire avec Christophe, on voulait changer un petit peu puisque tu trouves que c'est un peu light, je trouve qu'au contraire on a offert plus de matière dans le rapport d'orientation budgétaire alors c'est sûr qu'il fallait s'infuser un peu les 12 pages alors qu'avant il y avait surtout des croquis sur plusieurs années, on voyait l'évolution de notre bas de laine, l'évolution de notre épargne et tout. On a vu la DGF, la baisse qu'on avait depuis, je ne vais pas employer le terme parce que je vais choquer M. LAURENT, donc que le Président HOLLANDE a fait bénéficier les collectivités, c'est quand même lui qui a initié cette baisse de la DGF.

M. LAURENT : C'est pitoyable.

M. GAVRILOFF : Je n'ai pas employé le terme qui la dernière fois vous avait chagriné les oreilles. Ce n'est pas vrai ce que je dis ?

Monsieur le Maire : Il y a d'autres remarques sur le ROB ? Pas de vote bien évidemment, on vous demande de prendre acte de ce rapport d'orientation budgétaire. Je vous remercie à nouveau pour les débats.

L'assemblée prend acte.

## **V) Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

**Rapporteur : Jean-Paul GAVRILOFF**

Il est rappelé au Conseil municipal les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : *« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Les crédits correspondants, seront inscrits au budget lors de son adoption.*

Le montant budgété en dépenses d'investissement pour 2023 étant, hors chapitre 16 (remboursement du capital de la dette) de 1 797 833,36 €, la limite maximale de l'autorisation délivrée par le Conseil municipal est de 449 458,34 €.

Il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article et d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

Acquisition d'équipement spécifique Police municipale  
Chapitre 21 - C/2188 - Autre 2 500 €

Achat d'un plateau complet pour tondeuse  
Chapitre 21 - C/2188 - Autre 5 100 €

Adopté avec 26 voix pour et 2 contre (M. LAURENT et Mme PELTE).

## **VI) Groupement de commande de restauration scolaire**

**Rapporteur : Sylvie COLIN**

Les villes de Jarville-la-Malgrange, la Ville et le CCAS de Ludres, la Ville et le CCAS d'Heillecourt, la Ville d'Houdemont, la Ville de Fléville-devant-Nancy et la Ville de Laneuveville-devant Nancy ont constitué un groupement de commande pour leurs services de restauration collective (fabrication et livraison des repas). Le groupement actuel arrive à son terme ainsi que le marché de restauration contractés dans ce cadre.

Afin de renouveler le marché, les communes s'entendent pour s'unir à nouveau dans ce même type de groupement dont les objectifs sont principalement de :

- simplifier les démarches administratives des communes,
- avoir un poids supplémentaire auprès des prestataires pour imposer des critères tant qualitatifs que quantitatifs au meilleur prix,
- s'assurer du respect, par le prestataire, de la réglementation en vigueur,
- réaliser des économies et d'optimiser financièrement les prestations grâce à l'effet volume,
- bénéficier d'un accompagnement technique plus important.

Le groupement de commande n'est là que pour la passation du marché et pour le choix du prestataire commun à tous ses membres, chaque membre du groupement gère ensuite l'exécution de son marché (commande, livraison, paiement...).

Les termes du nouveau groupement de commande sous coordination de la commune de Jarville-la-Malgrange vous sont proposés en annexe à la présente note de synthèse. Ils ont reçu un avis favorable de la Commission Education, Affaires scolaires, Jeunesse et Petite Enfance en date du 19 février 2024.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- de décider de l'adhésion de la commune à ce groupement de commande,
- de valider les termes du projet de groupement de commande,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Mme BMMES : C'est une liaison froide ou une liaison chaude ?

Mme COLIN : C'est une liaison chaude. A savoir quand même quelques petits détails, il y a une commission des usagers qui se réunit régulièrement ici en Mairie, elle est composée d'élèves élus, d'agents, du Directeur de chez Elios, à laquelle j'assiste également afin de recueillir un petit peu les avis de chacun sur la façon dont ça fonctionne et sur l'intérêt des repas qui sont servis.

Monsieur le Maire : Les parents aussi.

Mme COLIN : Oui, les parents élus de chaque école également qui viennent à cette commission des usagers de restauration scolaire. Actuellement, le coût du repas Elios puisqu'on était sur cette discussion préalablement est de 4,35€ TTC à la ville, donc un enfant qui déjeune sur le temps de midi et qui est donc, on appelle grossièrement en garderie puisqu'il y a 2 h quand même sur le temps de midi revient à la collectivité à 10,50€, on a fait une estimation pour savoir un petit peu où on en était. La ville met chaque année 600 000€ pour le périscolaire et les recettes sont de 300 000€. Voilà certains détails qui peuvent alimenter notre conversation préalable.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations ?

Mme GAVRILOFF : Sur la future définition des besoins, est-ce qu'il y a des choses qui vont évoluer par rapport à ce qui était dans le précédent marché ? Est-ce que vous pouvez nous en dresser un petit bilan ? Par exemple en termes de repas par an et autres et je me permets de revenir sur ce que vous disiez on n'a pas de cuisine centrale.

Mme COLIN : Non.

Mme GAVRILOFF : Donc je pense que les repas sont servis en liaison froide.

Mme COLIN : C'est tout-à-fait ça. Ils sont faits à Jarville et sont livrés chez nous.

Mme GAVRILOFF : Nous, on ne fait que du réchauffage ?

Mme COLIN : Voilà, c'est ça.

Mme GAVRILOFF : Donc c'est de la liaison froide.

Mme COLIN : Tout-à-fait. Je n'ai pas vraiment bien saisi votre question mais sachez que nous servons 300 repas/jour à la ville, que nous avons 31 agents sur le temps notamment de restauration scolaire, parce que ça c'est important. Qu'est-ce que je pourrais vous dire d'autre ? Je vous ai donné le coût qui nous est facturé par Elios de 4,35€ et l'estimation du coût réel du temps de restauration scolaire pour la collectivité tout confondu c'est-à-dire rémunération des agents et coût du repas, ce que je vous ai annoncé précédemment est de très exactement 10,52€.

Monsieur le Maire : En fait, votre question c'est quoi ? Savoir si le cahier des charges va évoluer, de quelle manière, en circuit court par exemple, produits bios... ?

Mme GAVRILOFF : Vous allez faire évoluer les pourcentages de bio, de circuits courts et demander davantage d'interventions.

Mme COLIN : Pour l'instant, c'est en cours de travail encore. On vous a fait parvenir là une première convention du groupement de commande. C'est en cours de discussion. Concernant le cahier des charges, nous avons encore des réunions prévues à la ville de Jarville avec toutes les communes réunies, c'est-à-dire les 6 communes.

Monsieur le Maire : Donc on est en train vraiment de fixer les modalités du futur cahier des charges actuellement. D'autres remarques ? Pas de questions ?

Adopté à l'unanimité.

## **VII) Transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure**

**Rapporteur : Patrice MARCHAL**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L581-1 et suivants et R581-1 et suivants,  
Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « climat et résilience ».

Pour renforcer le rôle dévolu aux élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés, l'article 17 de la loi climat et résilience décentralise la police de la publicité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La police de la publicité inclut outre les contrôles et sanctions, la réception et le traitement des déclarations et autorisations préalables à l'installation de publicités, d'enseignes et de pré-enseignes.

Avant le 1er janvier 2024, ces compétences relevaient du préfet pour notre commune, comme pour toutes celles qui ne possédaient pas de Règlement Local de Publicité (RLP).

Dans une logique de mutualisation des moyens et des compétences, la loi a prévu le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire au président de la Métropole. Les maires disposent toutefois de la possibilité de s'opposer à ce transfert dans un délai de six mois après le 1<sup>er</sup> janvier 2024, date de transfert de la compétence de police de la publicité.

Plusieurs maires de la Métropole du Grand Nancy envisageant d'exercer leur droit d'opposition et il a été proposé que la métropole du Grand Nancy renonce à l'exercice de ce pouvoir de police sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il a également été évoqué que ce transfert de police serait réinterrogé avec la nouvelle élection du président de l'EPCI en 2026. Il sera également proposé d'étudier une mise en commun de moyens à la suite de l'approbation prévue en 2025 du Règlement Local de Publicité Intercommunal.

Le conseil municipal a, lors de sa session du 20 décembre 2022, rendu un avis favorable quant aux orientations proposées dans le cadre du RLPI qui devrait être adopté en 2025.

En outre, notre collectivité a d'ores et déjà choisi d'adhérer au service d'instruction commun de la métropole pour ses différentes autorisations d'urbanisme.

**Ainsi, dans un souci de cohérence et d'optimisation des moyens et au regard de la complexité de la matière, et quand bien même cela risque-t-il de ne pas aboutir si certaines communes s'y opposent, il est proposé au conseil municipal :**

- de confirmer le transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure de Monsieur le maire vers le Président de la Métropole.

Adopté avec 23 voix pour et 5 abstentions (MM. FREMY, OMARI et Mmes GAVRILOFF, BAZIN, TROUVÉ-VALLÉE).

## **VIII) Périmètre délimité des abords des monuments historiques (PDA)**

**Rapporteur : Patrice MARCHAL**

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,  
Vu le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.621-30, L621-31 et R.621-92 à R.621-95,

Vu la proposition formulée par l'Architecte des Bâtiments de France de Périmètre de Délimitation des Abords autour du Château de Montaigu, de l'ancienne Papeterie de la Rochette et du Château de l'Abbé Bouzey.

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine prévoit le remplacement des périmètres automatiques de 500 mètres autour des monuments historiques par des Périmètres Délimités des Abords (PDA), plus adaptés à la réalité et aux enjeux de terrain. Jusqu'à la date de création, du PDA le périmètre reste celui d'un rayon de 500 mètres autour de chaque Monument Historique.

Le PDA est une servitude d'utilité publique, proposée par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) qui supprime donc la notion de rayon de 500 mètres, mais aussi la notion de covisibilité. Dans le périmètre du PDA les avis de l'ABF doivent être conformes.

L'ABF, après échange avec les élus et services municipaux a proposé l'adoption du PDA qui a reçu un avis favorable lors de la commission Urbanisme, Travaux, Sécurité, Transition Ecologique et Mobilités du 13 février 2024.

### **Il est proposé au conseil municipal :**

- d'émettre un avis favorable au projet de PDA proposé par l'ABF,
- d'autoriser l'ABF à engager la rédaction de la notice qui sera soumise à l'enquête publique, en même temps que le PLUi.

Monsieur le Maire : Vous avez le plan du PDA qui vous a été donné, vous avez compris c'est un assouplissement qui va bien nous aider dans les relations qu'on a entre les demandes d'urbanisme de la part des habitants à qui on oppose souvent des refus pour des choses assez « compréhensibles », en plus parfois ce sont simplement des huisseries, des changements de portes, fenêtres qu'on refuse pour des raisons d'un monument historique qui est très éloigné, qui n'est même plus en covisibilité.

Adopté à l'unanimité.

### **IX) Déclassement du terrain place Max Franck**

#### **Rapporteur : Patrice MARCHAL**

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publics et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

Par délibération en date du 21 décembre 2023, le conseil municipal a constaté la désaffectation d'un terrain non cadastré situé place Max Franck à Laneuveville-devant-Nancy et enclavé entre plusieurs parcelles privées. Ce terrain d'une superficie d'environ 575 m<sup>2</sup>, faisant partie du domaine public et ne constituant ni un usage à l'attention du public ni à un service public, le conseil municipal a acté sa désaffectation.

Par suite, le terrain n'étant plus affecté à un service public, il convient de le déclasser du domaine public vers le domaine privé de la commune. Ainsi, il est également possible de procéder à la vente de ce terrain dont la valeur a été évalué par le service des domaines à 117 000€.

La Commission Finances et Vie économique a émis un avis favorable le 12 décembre 2023.

### **Il est proposé au conseil municipal :**

- de déclasser le terrain sis place Max Franck du domaine public vers le domaine privé,
- d'autoriser la mise en vente le terrain,
- d'autoriser le maire à signer les actes relatifs à la vente du bien.

Monsieur le Maire : C'est la continuité de la délibération du dernier Conseil municipal, tout le monde l'a compris. Des remarques ?

Mme GAVRILOFF : Plutôt une explication de vote, dans la continuité de ce qu'on avait dit en décembre sur votre choix de vendre le patrimoine, on s'était abstenus donc on s'abstiendra à nouveau sur cette délibération.

Adopté avec 22 voix pour et 6 abstentions (MM. FREMY, OMARI, Mmes GAVRILOFF, BAZIN, TROUVÉ-VALLÉE, BAMMES).

## **X) Validation du PDIPR**

**Rapporteur : Patrice MARCHAL**

Vu le code de l'environnement et notamment son article L361-1 ;

Vu la circulaire 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenades et de randonnées ;

Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle souhaite, sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy, élargir ou modifier le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) adopté en session du 9 décembre 2013 conformément au règlement départemental de la randonnée.

Les itinéraires de randonnée du PDIPR ne sont pas modifiés sur la commune. Cependant, conformément à l'article L361-1 du code de l'environnement, et après avoir pris connaissance de la carte confirmant les tracés situés sur le territoire de la commune, il vous est proposé d'émettre un avis favorable à ce tracé et de prendre les engagements en faveur du cheminement sur ces tracés.

La commission Urbanisme, Travaux, Sécurité, Transition Ecologique et Mobilités du 13 février 2024 a émis un avis favorable

### **Il est proposé au conseil municipal :**

- d'émettre un avis favorable sur l'ensemble du tracé du PDIPR de la commune,
- de s'engager à empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures,
- de maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,
- d'autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenades et de randonnées,
- d'inscrire des itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision,
- d'informer le Département de Meurthe-et-Moselle lors de toute modification concernant les itinéraires inscrits.

Monsieur le Maire : Et vous avez tout le détail du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées de notre commune notamment le long du chemin de halage qui part de la piscine jusqu'au pont de l'écluse de Fléville qui remonte par le chemin des dails en direction de la ferme de Gérardcourt qui redescend en passant par le chemin des Jablins et vous avez également l'itinéraire qui va jusqu'à La Madeleine concernant notre commune et également ce PDIPR métropolitain, vous avez tout le plan du PDIPR actuel et les modifications qui seront apportées dans les autres communes ; c'est toujours intéressant, vous avez du bleu et du rouge, ça vous permet de voir l'existant et les rajouts. C'est très instructif de voir tous les parcours de randonnées dans la Métropole.

Adopté à l'unanimité.

Mme COLIN : Juste pour apporter une précision par rapport à tout-à-l'heure, nous sommes bien en liaison chaude à la cantine, au restaurant scolaire, c'était ce que j'avais dit préalablement, j'ai vérifié. C'est ce qui est écrit dans le contrat.

Monsieur le Maire : A priori, on maintiendrait intégralement en température, ce qui expliquerait le terme de liaison chaude. La liaison froide intervient uniquement quand on réchauffe les denrées.

Mme COLIN : En liaison froide, c'est Ludres.

## **XI) Protocole voisins solidaires et attentifs**

**Rapporteur : Patrice MARCHAL**

Vu la loi n° 2007-297 du 5 Mars 2007, relative à la prévention de la délinquance.

Vu la circulaire ministérielle NOR IOCJ11174146J du 22 Juin 2011.

Cette mission de lutte contre l'insécurité est une des priorités confiées à la Police Nationale, et afin de rassurer la population, d'améliorer sa réactivité contre la délinquance d'appropriation et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité, de renforcer le contact et les échanges au sein d'un quartier en rétablissant le lien social, un dispositif de sécurité partagé est mis en œuvre.

Le dispositif identifié sous le label de « Voisins Solidaires et Attentifs » vise à renforcer des relations de solidarité et de proximité entre habitant d'un même quartier et de permettre à chacun de participer à la sécurité et à la tranquillité de ses voisins, de leurs proches et de leurs biens. Il renforce le contact, les échanges au sein d'un quartier et rétablit le lien social. A ce titre, il pourra permettre une entraide auprès des personnes isolées (notamment dans des épisodes climatiques tels que sécheresses, canicules, coups de vent etc.). Le dispositif accroît ainsi le niveau de sécurité de la commune et l'efficacité de la Police Nationale en lui permettant d'intervenir plus rapidement.

Chaque acteur agit dans un cadre très précis et n'intervient pas à la place d'une autre. Il repose sur les valeurs de solidarité, civisme et bénévolat.

Dans ce cadre, il est proposé d'adopter un protocole entre la mairie, la direction de la sécurité publique, la préfecture et le procureur de la République. Ce projet de protocole a reçu un avis favorable lors de la commission Urbanisme, Travaux, Sécurité, Transition Ecologique et Mobilités du 13 février 2024.

### **Il est proposé au conseil municipal :**

- de donner un avis favorable au protocole « voisins solidaires attentifs »,
- d'autoriser le Monsieur le Maire à signer le signer.

Monsieur le Maire : Deux remarques, déjà dire un grand merci à une personne parmi nous aujourd'hui qui a énormément œuvré dans ce travail et qui est juste en face de moi, c'est Gérard BERNARD, notre référent sécurité qui chaque jour donne de sa personne et de son temps pour tous les habitants, un grand merci à toi Gérard, merci pour tout le boulot que tu as fait. 2<sup>ème</sup> remarque, qui va me concerner un petit peu plus, dans l'annexe I sur la 2<sup>ème</sup> page, il y a mon adresse mail qui est marquée, qui n'a jamais existé, il faudra rectifier avec ma vraie adresse mail qui existe, je viens de le voir à l'instant. C'est tout pour mes remarques, j'ouvre le débat sur voisins solidaires et attentifs.

M. BERNARD : J'ai mal fait le boulot, chef.

M. BRAUN : Donc il retire tout ce qu'il vient de dire.

Mme GAVRILOFF : Juste une question, dans le protocole il est marqué démarrage du dispositif alors est-ce que vous pouvez nous confirmer qu'il n'existait pas avant parce qu'il me semble qu'il existe depuis plus longtemps qu'aujourd'hui. 2<sup>ème</sup> chose, vous dire que bien évidemment en tant qu'élus, nous sommes tout-à-fait prêts à nous impliquer dans le dispositif à titre personnel et sur l'aspect sécurité j'en profite pour poser une question concernant le fonctionnement des caméras puisqu'on a été interpellés par quelqu'un de Laneuveville, sa voiture a été dégradée sur le parking, à proximité de la salle des fêtes et on lui a dit que la caméra qui est à

cet endroit ne fonctionnait pas. Si vous pouviez nous redire les caméras qui sont branchées, pas branchées, celles qui fonctionnent, ça nous intéresserait. Merci.

Monsieur le Maire : Gérard, je te laisse la parole et je continuerai après.

M. BERNARD : Tout d'abord, le dispositif existait avant bien naturellement, il fonctionnait bien, il n'y avait pas de souci. Le problème c'est que quand il y a changement de municipalité, le dispositif tombe et il faut reprendre donc là ça a pris du retard pour la bonne raison qu'on a eu 2 ans de Covid pour les réunions ce n'était pas facile donc là on relance le dispositif. Des personnes se sont proposées, il y a d'ailleurs toujours des personnes de l'ancien dispositif, si on peut dire ça comme ça, des référents ont été désignés lors d'une réunion publique et donc maintenant il va y avoir une information auprès de la Police nationale pour qu'ils puissent assumer ce rôle et ensuite le dispositif va fonctionner, on fera des réunions régulièrement justement pour avoir des retours d'informations de ces voisins vigilants. Pour les caméras, alors cette personne, je sais de qui il s'agit, cette personne m'a contacté, la caméra ce n'est pas qu'elle ne fonctionne pas, cette personne était stationnée en fait près de la salle d'haltérophilie en bas et la caméra qui est au-dessus fonctionne mais on a l'impression que c'est une caméra 360° et en fait c'est une caméra qui prend juste les escaliers et le devant de la salle donc on ne voyait pas où il a eu l'accrochage.

Mme GAVRILOFF : C'est une fixe en fait.

M. BERNARD : Oui.

M. MARCHAL : Ça avait été un choix parce qu'en fait on ne pouvait pas filmer les 2 angles, l'idée c'était de filmer l'entrée de la salle des fêtes et en même temps la petite descente d'escaliers où il y a souvent des petits rassemblements et dans ce cas il aurait fallu en installer une 2<sup>ème</sup> parce qu'une 360° ça aurait été un peu compliqué au niveau des angles et de la qualité.

Monsieur le Maire : Pour ma part, juste une remarque sur le « avant » et le « maintenant », la grande différence c'est que le protocole qui existait avant comme vous dites concernait un seul quartier et que maintenant il concerne tous les quartiers, ça c'est important, c'est une grande évolution, premièrement. Et deuxièmement, j'ai pour ma part arrêté ce discours de « avant » et de « maintenant » pour une raison simple et je vais reprendre les termes utilisés par une dame de 74 ans lors de mes vœux cette année qui est venue me voir et m'a dit : « Monsieur le Maire, vous avez bien raison d'arrêter de toujours comparer avec l'équipe municipale d'avant parce que ce n'est simplement pas comparable, la manière dont vous gérez la municipalité », je vous fais part de ses propos, je ne commenterai pas.

M. BERNARD : Je voudrais ajouter que je trouve dommage d'ailleurs que ce dispositif tombe quand il y a changement de municipalité parce que ça fait perdre du temps.

Mme GAVRILOFF : C'était l'objet de ma question, ce n'était pas du tout pour faire du « avant », « après ».

Mme BMMES : Il n'y a une durée que de 2 ans.

Monsieur le Maire : Je vais surenchérir, je ne suis pas dupe Mme GAVRILOFF sur le fait que votre question était posée de manière très ciblée pour nous faire comprendre qu'on reproduisait, en tout cas que le terme de démarrage était inapproprié parce que ça existait déjà avant, c'est clair, c'est ça appelons un chat, un chat. Donc c'est pour ça que je me suis permis d'en apporter l'explication. Voilà, d'autres remarques ?

Adopté à l'unanimité.

## **XII) Plan de protection de l'atmosphère Nancy : projet d'arrêté préfectoral au titre du plan de chauffage au bois domestique**

**Rapporteur : Patrice MARCHAL**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.222-5, L.222-6 et R.222-32 à R.222-35,

Vu le code de la santé publique,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2215-1,  
Vu le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004, relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43,  
Vu l'arrêté du 12 août 2015 portant approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération nancéienne révisé pour la période 2015-2020,  
Vu l'avis de l'ADEME de mars 2022 sur le chauffage domestique au bois,

Etant par ailleurs considéré que les polluants les plus préoccupants (ozone O3, particules fines PM10 et PM2.5, oxydes d'azote Nox) sont fortement liés au chauffage au bois (1/3 des PM2.5 et 1/4 des PM10), que les causes principales sont l'âge des appareils et les mauvaises pratiques d'utilisation, et que 100% des grands-nancéiens sont d'ailleurs exposés au dépassement de la ligne directrice OMS 2021 pour les PM2.5 et PM10.

L'Etat et la Métropole du Grand Nancy se sont engagés dans des actions en faveur de la qualité de l'air se traduisant notamment par le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) délibéré par la Métropole en vue de baisser de 10 tonnes les émissions de PM2.5 et de 10 tonnes les émissions de PM10 entre 2024 et 2027

La Métropole a d'ailleurs mis en place un Fonds Air Bois jusqu'en 2027 afin d'aider financièrement les particuliers et ainsi inciter et accélérer le remplacement de dispositifs de chauffage anciens.

L'article L222-6-1 dans le Code de l'environnement oblige le Préfet de département à prendre les mesures nécessaires pour atteindre une réduction d'émissions de 50% de PM2.5 issues du chauffage au bois en 2030 par rapport à 2020, dans les zones concernées par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Un tel plan existe en Meurthe-et-Moselle depuis 2015 et devait être décliné avant fin 2023 en un plan d'action chauffage au bois domestique.

Ce plan d'action comprend 13 mesures réparties sur 6 axes :

- 1) Sensibilisation du public et des acteurs du territoire
- 2) Accompagnement au renouvellement : dispositifs d'aide
- 3) Amélioration de la performance des équipements de chauffage au bois
- 4) Promotion de l'utilisation d'un combustible de qualité
- 5) Rénovation énergétique des logements
- 6) Charte d'engagement du plan bois

C'est dans ce cadre que le Préfet de Meurthe-et-Moselle consulte le public et les collectivités concernées par le périmètre du PPA sur un projet d'arrêté portant obligation d'installer un chauffage au bois résidentiel performant selon divers critères.

L'entrée en vigueur de cette mesure interviendrait sous six mois après la signature du plan bois courant 2024.

Il est demandé au conseil municipal de donner un avis sur ce projet qui a reçu un avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux, Sécurité, Transition Ecologique et Mobilités du 13 février 2024.

### **Il est proposé au conseil municipal de :**

- donner un avis favorable à l'arrêté préfectoral visant à la réduction de la pollution atmosphérique issue des installations résidentielles de chauffage au bois dans les constructions neuves sur le territoire du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération nancéienne.

Adopté à l'unanimité.

### **XIII) Convention désignation d'un déontologue**

**Rapporteur : Eric DA CUNHA**

La loi dite « 3DS » relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale adoptée définitivement par l'Assemblée nationale et le Sénat les 8 et 9 février 2022 dispose du droit à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, pour les élus locaux, à consulter un référent déontologue pour les conseiller sur le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local créée par la loi du 31 mars 2015.

Le décret d'application n°2022-1520 du 6 décembre 2022 fixe les modalités et les critères de désignation du référent déontologue de l'élu local et précise ses obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer ses missions.

Chaque collectivité doit désigner le référent déontologue pour les élus locaux par voie de délibération. Le référent doit œuvrer en toute indépendance et impartialité et est choisi en raison de son expérience et de ses compétences. Plusieurs collectivités peuvent désigner le même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes.

L'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif à la rémunération du référent déontologue de l'élu local fixe à 80 euros par dossier, le montant maximum de l'indemnité, prenant la forme de vacations et pouvant être versée par personne désignée, quand la configuration n'est pas collégiale.

Le centre de gestion a ainsi mis en œuvre une convention de partenariat permettant aux collectivités adhérentes de désigner un référent déontologue commun.

Dans ce cadre, il vous est proposé de nommer Monsieur Daniel GILTARD, membre honoraire du Conseil d'Etat, l'actuel référent déontologue et laïcité des agents, comme référent déontologue des élus jusqu'au 31 mai 2026, et de prévoir le remboursement de ses éventuels frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Afin de faciliter sa saisine par les élus et sa gestion des dossiers, il vous est également proposé d'adhérer au service d'assistance au référent-déontologue des élus proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle et d'autoriser le Maire à signer la convention idoine.

### **Il est proposé au conseil municipal :**

- de nommer Monsieur Daniel GILTARD, membre honoraire du Conseil d'Etat, en qualité de référent déontologue pour les élus de la collectivité jusqu'au 31 mai 2026,
- de prévoir le remboursement de ses frais de transport et d'hébergement aux conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le centre de gestion pour faciliter la saisine par les élus de leur référent déontologue.

Monsieur le Maire : On a conventionné avec le Centre de gestion c'est pour ça que vous avez la convention qui apparaît. Dans la délibération, il vous est notifié le montant maximum de la prestation du déontologue qui est de 80€ par dossier, vous avez lu dans la convention qu'avec le CDG ce sera 58€ par prestation. Vous dire également qu'il convient d'adhérer au service d'assistance du référent déontologue proposé par le Centre de gestion pour avoir accès à notre déontologue. Les sujets peuvent être divers et variés concernant les interventions que vous pouvez avoir les élus auprès du référent déontologue, vous pouvez imaginer toutes les questions qui nous concernent au quotidien, Adjoints, Maire, Elus avec délégation ou pas, concernant des questions d'urbanisme, est-ce qu'un conseiller municipal à un moment donné peut acquérir un bien immobilier communal ou pas ? De quelle manière ? Est-ce qu'un conjoint d'un Elu peut être un agent municipal ? Ce sont toutes ces interrogations parfois qu'on peut avoir, le déontologue, sa mission, c'est de nous éclairer et d'être sûr qu'il n'y a pas de conflits d'intérêt, d'interférence avec la fonction d'Elu. Les exemples sont nombreux. On peut en débattre, avez-vous des remarques ou des questions concernant le référent déontologue ?

Mme GAVRILOFF : Une question, il est prévu qu'un lien informatique soit disponible pour les Elus à partir du site Internet de la ville si j'ai bien lu la convention, donc quelles modalités avez-vous prévues pour mettre ce lien à notre disposition ?

Monsieur le Maire : Alors c'est beaucoup plus simple parce que de mémoire dans la convention, il y a l'adresse mail ou l'adresse postale, j'ai tout lu donc je vais retrouver ça assez facilement, l'article 3 : saisine du référent déontologue, vous avez l'adresse du CDG pour transmettre vos demandes.

Mme GAVRILOFF : Mais en dessous, on nous parle de l'adresse électronique.

Monsieur le Maire : Pour qu'on puisse faire nos demandes par mail, c'est ça ?

Mme GAVRILOFF : C'est ça.

Monsieur le Maire : On demandera l'adresse mail du référent. On vous la fournira dès votre accord donné, aucun doute. Il y avait un lien mais il y avait aussi un mail, il y avait les 2.

Adopté à l'unanimité.

## **VI) Compte-rendu concernant les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil municipal**

**Rapporteur : Eric DA CUNHA**

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 confiant au Maire certaines compétences du Conseil. Considérant que les décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 doivent faire l'objet d'un rapport au Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil de prendre acte des décisions municipales suivantes,

### **Récapitulatif des louages pris ou poursuivis en vertu d'une décision de l'exécutif :**

<b>COLOMBARIUM</b>					
<b>Numéro</b>	<b>Nom</b>	<b>Laneuveville/La Madeleine</b>	<b>Date titre définitif</b>	<b>Tarif</b>	<b>Achat/Renouvellement</b>
G49	COURTOIS Francine	Laneuveville	07/03/2023	100.00 €	Renouvellement
G73	ZIOLO Alain	Laneuveville	07/03/2023	100.00 €	Renouvellement
B88	LALLIER Serge	Laneuveville	07/03/2023	100.00 €	Renouvellement
H 60	LERAY Karine	Laneuveville	07/03/2023	100.00 €	Renouvellement
T 36	BUCHERT Virginie	Laneuveville	07/03/2023	100.00 €	Achat
I20	GRAVE Jocelyne	La Madeleine	07/03/2023	100.00 €	Renouvellement
B 34	COLLARD Laure	Laneuveville	13/04/2023	100.00 €	Renouvellement
C95	RUDEZ Victor	Laneuveville	20/04/2023	100.00 €	Achat
C 37	WOLSKI Daniel	Laneuveville	20/04/2023	100.00 €	Achat
H 83	BOUVIER Denis	Laneuveville	25/07/2023	100.00 €	Achat
G 47	DEMARREY Bernard	Laneuveville	25/07/2023	100.00 €	Renouvellement
B39	COULAMA Agnès	Laneuveville	19/09/2023	100.00 €	Renouvellement
C6	SOUAILLAT Jacques	La Madeleine	19/09/2023	100.00 €	Renouvellement
D58	JOLY Daniel	Laneuveville	19/09/2023	100.00 €	Renouvellement
H115	FELCINI Liliane	Laneuveville	19/09/2023	100.00 €	Renouvellement
A68	CHENAL Daniel	Laneuveville	17/10/2023	100.00 €	Renouvellement
E 82	BOSMENT Bernadette	Laneuveville	17/10/2023	100.00 €	Renouvellement

E 82 bis	JOUBLIN Bernadette	Laneuveville	17/10/2023	100.00 €	Renouvellement
H 71	MAGNIN Joelle	Laneuveville	05/12/2023	100.00 €	Renouvellement
B27	DONNOT Dominique	Laneuveville	05/12/2023	100.00 €	Renouvellement
B77	SIMONIN Marie Jeanne	Laneuveville	07/12/2023	100.00 €	Renouvellement
B45	CHENAL Philippe	Laneuveville	20/12/2023	100.00 €	Achat
E 83	HUGNIN Yvonne	Laneuveville	20/12/2023	100.00 €	Renouvellement

CAVE / URNE					
Numéro	Nom	Laneuveville/La Madeleine	Date titre définitif	Tarif	Achat/Renouvellement
Case 3	PETIT MANGIN Sylvie	Laneuveville	05/12/2023	80.00 €	Achat
1 A	BELLOTI Patrick	Laneuveville	07/03/2023	646.67 €	Achat
M 1	CHARTON Rosaria	Laneuveville	07/03/2023	646.67 €	Achat
Case 3 col 3	LACOUR Thierry	LA MADELEINE	30/05/2023	646.67 €	Achat
M2	CHARTIER Chantal	Laneuveville	19/06/2023	646.67 €	Achat
Case 4 Col	LACAN Christophe	LA MADELEINE	19/09/2023	646.67 €	Achat

SALLE DES FETES			
DATE	NOM	MOTIF	MONTANT
21/01/2023	ESL LANEUVEVILLE	Loto	Gratuit
29/01/2023	SQUALE CLUB	Repas des nageurs	Gratuit
07/02/2023	EFS	Collecte de Sang	Gratuit
05/02/2023	LA PETANQUE	Loto	Gratuit
10.11/02/2023	BARBE	Réunion de famille	550.00 €
12/03/2023	AMICALE DU PERSONNEL	Loto	Gratuit
14/03/2023	APE 5 FONTAINES	Carnaval	Gratuit
23/04/2023	AJAL	Réunion	Gratuit
1.2/04/2023	AILES	Faite le vous même	Gratuit
4/04/2023	AMICALE RETRAITES	AG	Gratuit
28.29/04/2023	AMICALE RETRAITES	Expo vente	Gratuit
08/05/2023	AMCVG	Repas	Gratuit
20.21/05/2023	COMITES MISS	Election des miss 15/17	Gratuit
16/05/2023	EFS	Don du sang	Gratuit
7/6/2023	METROPOLE	Atelier santé	Gratuit
21/06/2023	METROPOLE	Préparation saison piscine 2023/2024	Gratuit
24.25/06/2023	BOUAZAMA	Réunion de famille	550.00 €
01.02/07/2023	MJ VOICES	Spectacle Chanté	Gratuit
16.17/09/2023	DIDIERJEAN	Réunion de famille	550.00 €
28/10/2023	AJAL	Soirée bavaroise	Gratuit
25/10/2023	FNACA	AG	Gratuit
4.5/11/2023	STE HISTOIRE	Bourse	Gratuit
30/11/2023	AMICALE DU GENIE	AG	Gratuit
13 AU 20/11/2023	ALAST	Exposition	Gratuit

<b>SALLE MONTAIGU</b>			
<b>DATE</b>	<b>NOM</b>	<b>MOTIF</b>	<b>MONTANT</b>
07.08/01/2023	NOEL	Réunion de famille	250.00 €
28.29/01/2023	BAZIN	Réunion de famille	250.00 €
4.5/02/2023	BRAUN	Réunion de famille	250.00 €
11.12/02/2023	DESCHAMPS	Réunion de famille	250.00 €
21.22/02/2023	VINOT	Réunion de famille	250.00 €
25.26/02/2023	SOW ALMANY	Réunion de famille	250.00 €
18.19/03/2023	THIBAUT	Réunion de famille	250.00 €
1.2/04/2023	GALLAIS	Réunion de famille	250.00 €
7.8/04/2023	SOUEDET	Réunion de famille	250.00 €
15.16/04/2023	DEPERNET	Réunion de famille	250.00 €
22.23/04/2023	SCHREPPPEL	Réunion de famille	250.00 €
6.7/05/2023	BOEHM	Réunion de famille	250.00 €
20.21/05/2023	PERRIN	Réunion de famille	250.00 €
27.28/05/2023	PERCHET	Réunion de famille	250.00 €
10.11/06/2023	DJIATCHEU	Réunion de famille	250.00 €
17/06/2023	STEINER	Réunion de famille	150.00€
24.25/06/2023	GALANTIN	Réunion de famille	250.00 €
8.9/06/2023	COLLARD	Réunion de famille	250.00 €
1.2/07/2023	DENIS	Réunion de famille	250.00 €
15.16/07/2023	MAUCHAMPS	Réunion de famille	250.00 €
22.23/07/2023	LOUAIL	Réunion de famille	250.00 €
2.3/07/2023	ELEKAN	Réunion de famille	250.00 €
17/09/2023	BAYEUL	Réunion de famille	150.00 €
7.8/10/2023	MOUGENOT	Réunion de famille	250.00 €
14.15/10/2023	TOUSSAINT	Réunion de famille	250.00 €
21.22/10/2023	FAURE	Réunion de famille	250.00 €
28.29/10/2023	MAXANT	Réunion de famille	250.00 €
11.12/11/2023	MOREL	Réunion de famille	250.00 €
18.19/11/2023	LA PETANQUE	Repas du club	Gratuit
25.26/11/2023	GAIN	Réunion de famille	250.00 €
2.3/12/2023	FRESSE	Réunion de famille	250.00 €
9.10/12/2023	HERTZOG	Réunion de famille	250.00 €
22.23/122025	BELO	Réunion de famille	250.00 €
31/12/23-01/01/24	VAN DE WALLE	Réunion de famille	250.00 €

**SALLE BUREAU DE VOTE DE LA MADELEINE**

<b>DATE</b>	<b>NOM</b>	<b>MOTIF</b>	<b>MONTANT</b>
28.29/01/2023	PICOT	Réunion de famille	150.00 €
12/01/2023	PANTEGHINI	Décès	Gratuit
11.12/02/2023	CANDAT	Réunion de famille	60.00 €
23/03/2023	WOLSKI	Décès	Gratuit
25/03/2023	LES HYDRONAUTES	Réunion	Gratuit
22.23/04/2023	SAINDOU	Réunion de famille	60.00 €
15.15/04/2023	SCHAPMAN	Réunion de famille	60.00 €
29.30/04/2023	HOULL	Réunion de famille	150.00 €
20.21/05/2023	BALLAY	Réunion de famille	60.00 €
13.14/05/2023	MERVELLAY	Réunion de famille	60.00 €
06.05/05/2023	GANGLOFF	Réunion de famille	150.00 €
26/05/2023	GAVRILOFF	Réunion de famille	30.00 €
24.25/06/2023	ANDRE	Réunion de famille	60.00 €
04/0/2023	CHAMINADE	Réunion de famille	30.00 €
30.6-2/7/2023	BOUDAUD	Réunion de famille	150.00 €
05.06/08/2023	CANDAT	Réunion de famille	60.00 €
22/0/2023	CORBIOLI	Décès	Gratuit
27/08/2023	RABIET	Réunion de famille	30.00 €
16.17/09/2023	CASTAGNARO	Réunion de famille	60.00 €
20/09/2023	QUADRAL PROPERTY	AG copro	60.00 €
14.15/10/2023	SOUEDET	Réunion de famille	60.00 €
11/10/2023	ZECHICHE	Réunion de famille	60.00 €
25.26/11/2023	CAUSSE	Réunion de famille	60.00 €
16/12/2023	COMITE DES MISS 15/17	Réunion comité	Gratuit

**SALLE DE LA MADELEINE FOYER**

<b>DATE</b>	<b>NOM</b>	<b>MOTIF</b>	<b>MONTANT</b>
30/04/2023	LEFEVRER	Réunion de famille	150.00 €
11/06/2023	CAROMEL	Réunion de famille	150.00 €

**SALLE ROMER**

<b>DATE</b>	<b>NOM</b>	<b>MOTIF</b>	<b>MONTANT</b>
06/01/2023	CLUB DE TRIATHLON	Galette	Gratuit
13/01/2023	AJAL	Galette	Gratuit
19/01/2023	AJAL	Cours d'Allemand	Gratuit
03/01/2023	AMICALE RETRAITES	Inscriptions	Gratuit
10/01/2023	AMICALE RETRIATES	Inscriptions	Gratuit
21/01/2023	DONNERUS DE SANG	Galette	Gratuit
04/02/2023	BRAUN	Réunion de famille	30.00 €
09/02/2023	CARNET	Décès	Gratuit

09/02/2023	AJAL	Cours d'allemand	Gratuit
26/02/2023	CAROMEL	Réunion de famille	30.00 €
16/03/2023	AJAL	Cours d'allemand	Gratuit
27/03/2023	MARTIN	Réunion de famille	30.00 €
01/04/2023	DA CUNHA	Réunion de famille	30.00 €
13/04/2023	AJAL	Cours d'allemand	Gratuit
20.21/05/2023	PLU	Réunion de famille	60.00 €
14/06/23	PITON	Décès	Gratuit
10/06/23	FAURE	Réunion de famille	30.00 €
23/06/23	RIVERS BAYS	AG	60.00 €
17.18/06/2023	TANZEN ALI	Réunion de famille	30.00 €
30/06/23	CHAUCHET SBLDN	AG	Gratuit
13/07/2023	CLAUDONG	Décès	Gratuit
12/07/2023	BOUKO IMMOBILIER	AG COPRO	60.00 €
8.9/07/2023	LAPOINTE	Réunion de famille	60.00 €
31/08/2023	FNACA	Réunion	Gratuit
08/09/2023	LEPAVOUS	Décès	Gratuit
04/09/2023	REUCHET	Décès	Gratuit
09/09/2023	DONNEURS DE SANG	AG	Gratuit
20/10/2023	MJ VOICES	AG	Gratuit
14/11/2023	GV	AG	Gratuit
27/11/2023	CŒUR DE VILLE	Réunion	Gratuit
18.19/11/2023	MORRO	Réunion de famille	150.00 €
25.26/11/2023	MJ VOICES	Journée de cohésion nouveaux membres	Gratuit
9/12/2023	DONNEURS DE SANG	Réunion	Gratuit
07/12/2023	AMICALE RETRAITES	Réunion	Gratuit
15/12/2023	TRIATHLON	AG	Gratuit
22/12/2023	VARINOT	Parents élèves CE2 centre	Gratuit

LOCATIONS TABLES + BANCS			
DATE	NOM	NOMBRE	MONTANT
18/06/2023	COLLARD Laura	6	30.00 €
17/06/2023	SIMON Sylvie	4	20.00 €
29/06/2023	LISKIEWICH/MOUNIA	5	25.00 €
28/05/2023	MPASSI Didier	3	15.00 €
24/06/2023	ARDHUIN Emilie	10	50.00 €

LOYERS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2023			
NOM - PRENOM	ADRESSE	TYPE	REDEVANCE
MAIRE Lisa	7 bis rue Robert Damery	F4	440.00 € / mois
DIDIER Lucette	7 bis rue Robert Damery	F3+COMBLES	499.46 € / mois
RICHARD Chantal	2 rue Jeannequin	F4	692.07 € / mois
ZIOLO Patrick	1 rue Lucien Riff	F2	404.79 € / mois

ROUSSEAUX Daniele	19 rue Viriot	F4	124.30 € / mois
MAHE Marie Odile	4 rue des Aulnois	F4	473.20 € / mois
LECONTE Guy	4 rue des Aulnois	F3	224.56 € / mois
ROVARIS Jessy	7 rue Robert Damery	F3	420.00 € / mois
TOTEM/ORANGE	2 1 avenue de la Gare 31120 Portet sur Garonne	Terrain	6 589.88 € / an
LOCAPOSTE	17 rue du général Patton	Local commercial	1 276.13 € / trim
LEO LAGRANGE	66 cours Tolstoi-69100 VILLEURBANNE	Crèche	1 307.88 € / mois
MERLI Jean	17 rue du Général Patton	F4	714.55 € / mois

- **DM 10/2023** – Fixation des nouveaux tarifs des services périscolaires applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- **DM 11/2023** – Virement de crédits entre chapitres pour permettre le reversement du FPIC
- **DM 12/2023** – Second virement de crédits entre chapitres pour permettre le reversement du FPIC
- **DM 01/2024** – Fixation du tarif des puces des couturières pour l'année 2024.

Monsieur le Maire : Dernier point, bien évidemment, je ne vais pas vous refaire lecture de tous les tableaux que vous avez qui sont très détaillés, ce qui vous permet d'apprendre encore une fois pas mal de choses, vous avez tous les louages permis dans la commune, les concessions – colombariums – caveaux – urnes, les locations des salles : salle des fêtes, salle Montaigu, salle bureau de vote de La Madeleine, le foyer des anciens également, la salle Romer, vous avez les tarifs de location des tables et des bancs, les loyers de tous les locataires des biens communaux et vous avez à chaque fois tout le détail nominatif de toutes les personnes qui ont loué durant toute l'année 2023. Ça c'est pour les tableaux, est-ce qu'il y a des remarques ?

Concernant les décisions municipales, la 1<sup>ère</sup> ce sont les tarifs de la restauration scolaire dont on a parlé tout-à-l'heure avec la hausse de ceux-ci qui a été appliquée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Je ne vais pas relire tous ces chiffres mais par contre si vous avez des questions j'y réponds. Des questions, des remarques ? Non, tout le monde a compris qu'elle était minime et qu'elle n'était pas de notre propre fait. On acte.

2<sup>ème</sup> décision, sur le FPIC alors je vais regrouper les décisions 2 et 3 parce qu'elles sont semblables sur le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, on n'avait pas prévu assez en fait au budget donc ce qui explique en fait ce virement de crédits donc vous additionnez les 2 sommes pour la différence du FPIC et ce qui important pour nous c'est la somme qu'on va verser pour 2023 qui sera de 21 600€ pour être précis. On l'avait dit en commission finances ? Je ne sais plus. On ne l'avait pas dit.

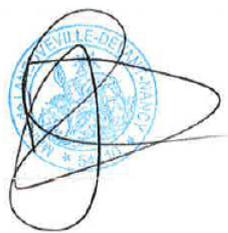
Dernière chose, la décision n°4, pour aujourd'hui c'est la première pour 2024, on reproduit la manifestation des puces des couturières qui aura lieu le 28 avril et donc le prix de la location des tables sera de 5€ pour cette manifestation. Des remarques ou des questions ?

L'assemblée prend acte.

Monsieur le Maire : 2 choses et je vous quitte ; vous avez normalement reçu un mail hier pour décaler le Conseil municipal du 4 au 11 avril, tout le monde a reçu, pas de souci ? On vous en donne l'explication : l'objet c'est la transmission des actes relatifs au BP 2024 avec la nouvelle nomenclature, il y a un décalage ce n'est plus 8 jours c'est 12 jours donc on ne change pas la date de la commission finances mais on repousse d'une semaine le Conseil municipal et dernière chose, je ne fais jamais la promo d'événements dans la commune mais pour une fois je vais le faire, ce week-end il y a une manifestation à la salle des fêtes à 20h qui est un peu impulsée par une ancienne conseillère municipale, Claudine CHEVRIER que certains ont pu connaître, pour une association sportive qui s'appelle « Lames de joie » qui finance des équipements sportifs pour des enfants qui ont été victimes d'amputation qui malgré tout continuent à pratiquer des activités sportives, c'est pour une bonne cause donc j'y serai et j'invite les personnes qui sont disponibles à vous y rendre.

Je lève la séance à 22h17. Je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée.

Le Maire  
Eric DA CUNHA



Le Secrétaire de séance  
Gérard BERNARD

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Bernard', is written over the printed name of the secretary.